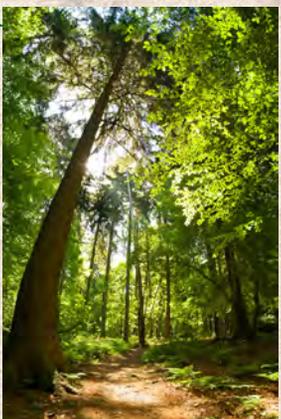




# Rapport annuel

2012-2013



Agence de mise en valeur  
de la forêt privée de l'Estrie

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Message du Président</b>	<b>3</b>
<b>Rapport d'activités 2012-2013</b>	<b>5</b>
Procès-verbal de la seizième assemblée générale annuelle	5
Administration et fonctionnement	9
Origine	9
Mandat	9
Partenaires	9
Collaborateurs	10
Assemblée des membres	10
Conseil d'administration	10
Comités de l'Agence	12
Ressources consenties par les partenaires	13
Permanence de l'Agence	13
Administration et livraison des Programmes d'aide	14
Programmes d'aide	14
Statistiques	15
Remboursement de l'aide financière en cas de destruction de l'investissement	19
Vérification opérationnelle	20
Résultats	20
Projets particuliers de recrutement	22
Contribution de l'industrie forestière	23
Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie	24
Suivi et mise en œuvre du PPMV	24
Révision du PPMV	25
Formation et transfert de connaissances	25
Certification	26
Mesure de la déprédation forestière causée par le cerf de Virginie en Estrie	27
Implantation d'un dispositif de suivi de l'envahissement du nerprun dans des travaux de remise en production	27
Réponse de l'épinette rouge dans les peuplements aménagés en Estrie	28
Fonds dédié au développement de la connaissance nécessaire à la protection du milieu forestier et de ses composantes les plus menacées ou vulnérables ou susceptibles de l'être	28
Rendez-vous de la forêt privée	29
Décision 2 - Retrait du financement du plan d'aménagement forestier	29
Décision 8 - Assurer la sécurisation des investissements et Décision 9 – assurer d'abord l'entretien des investissements déjà consentis, surtout pour les plantations	30

# TABLE DES MATIÈRES

Décision 10 - Canalisation des investissements dans les municipalités favorisant la récolte de bois et la sylviculture	30
Décision 14 - Comptabilisation distincte des contributions et attentes des membres de l'industrie	30
Décision 19 - Modèle d'affaires des groupements	30
Décision 21 - Révision du PPMV - et Décision 22 - Adapter la planification des agences au contexte qui est en constante évolution	31
Décision 26 - Révision des normes des travaux sylvicoles	31
Décision 27 - Activités en lien avec la certification	31
Autres activités	32
<b>Rapport financier 2012-2013</b>	<b>33</b>
<b>Contexte et prévisions d'actions 2013-2014</b>	<b>47</b>
<b>Prévisions budgétaires 2013-2014</b>	<b>48</b>
<b>Annexes</b>	
Annexe 1 : Liste des membres de l'AMFE au 31 mars 2013	50
Annexe 2 : Conseillers forestiers accrédités 2012-2013	51
Annexe 3 : Répartition des investissements dans les programmes d'aide en 2012-2013	52
Annexe 4 : Travaux réalisés en 2012-2013 dans le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	53
Annexe 5 : Travaux réalisés en 2012-2013 dans le Programme d'investissements sylvicoles	57
Annexe 6 : Liste des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui ont contribué au financement de l'Agence en 2012-2013	59
Carte de la région de l'Estrie	60

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

### LA FORET ESTRIENNE PREND DU MIEUX !

L'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (AMFE) a déjà terminé sa dix-septième année d'existence. Dix-sept années où indéniablement la forêt estrienne a gagné en volume, en superficie et en qualité. Dix-sept années où la propriété forestière autant que les propriétaires forestiers de l'Estrie ont connu des mutations rythmées par les changements économiques, sociaux et culturels qui ont caractérisé la société québécoise et la gouvernance de l'État. Aussi, convient-il de tracer un bilan sommaire des « œuvres » de l'Agence et de ses partenaires sur le terrain, les conseillers forestiers.

Depuis 1996, plus de 70 000 hectares forestiers, soit 10 % de la forêt privée estrienne, ont été l'objet de travaux sylvicoles sous l'égide de l'Agence et de ses 15 conseillers pour des contributions financières programmées dépassant les 65 millions \$ (préparation de terrain, plantations, entretiens, travaux commerciaux, etc.). Sur un faible pourcentage de superficie, il y a eu certes double ou triple intervention d'aménagement, mais pour l'ensemble, la performance estrienne place l'Agence de l'Estrie dans le peloton de tête des 17 structures régionales similaires. Soulignons au même titre que près de 90 millions d'arbres, surtout du résineux, dont le tiers à l'enseigne de l'Agence, ont été plantés en Estrie pour la période 1987-2012. À ce nombre s'additionnent quelques centaines de milliers de résineux et de feuillus mis en terre par les municipalités et divers groupes environnementaux dans le cadre d'initiatives de préservation ou d'enrichissement de milieux naturels.

Si l'objet premier de la mission de l'AMFE tient à l'aménagement forestier, ses autres raisons d'être, d'égale importance, portent sur la biodiversité, la valeur paysagère de la forêt ainsi que sur le développement et la diffusion de la connaissance sur les écosystèmes forestiers de la région. Sur ce dernier point, le Plan de protection et de mise en valeur (PPMV), et sa mise à jour, mobilisent une vigilance et une activité constantes reliées tant à l'évolution du couvert forestier qu'à l'établissement de réglementations en tout genre visant sa conservation et son exploitation. À ce chapitre, depuis 2001, les professionnels de l'Agence ont mené ou ont participé à plus d'une trentaine de recherches et d'études sur divers aspects de la forêt estrienne et des pratiques forestières. Mentionnons aussi le travail soutenu du comité du PPMV, du comité technique et du comité des taux, auxquels participent entre autres des conseillers forestiers accrédités, comités de l'Agence qui

suivent avec régularité la dynamique évolutive des travaux en forêt privée.

Somme toute, à la mesure de deux dernières décennies, la forêt privée estrienne, rappelons-le 91 % du territoire forestier de la région, se porte mieux. Et les véritables forestiers l'ont à l'œil !

L'année budgétaire terminée au 31 mars 2013, en plus des habituels commentaires amenés par l'annonce des crédits du MRN à la forêt privée, a notamment été marquée par trois événements qui ont mobilisé l'intérêt des structures forestières et des propriétaires forestiers.

D'abord l'étude réalisée pour le compte des Agences par la Fédération de producteurs forestiers du Québec (FPFQ) sur l'actualisation 2012 du profil du propriétaire forestier. Le dernier portrait date de 1999. Depuis, le forestier privé a certes vieilli, mais sa passion pour la forêt s'est accentuée. Dans une proportion de 92 %, les propriétaires disent posséder une forêt ou une partie de forêt... par plaisir et pour 84 % d'entre eux les travaux d'aménagement forestier sont une source de satisfaction personnelle. Récolte de bois, activités en famille, chasse et pêche, intérêt accru pour les produits forestiers non ligneux et faire sa part pour la conservation des milieux naturels sont autant de motivations pour maintenir son « lot à bois » dans le patrimoine familial et... générationnel. Or, sur les 130 000 propriétaires forestiers du Québec, un fort pourcentage est toujours en quête de nouvelles connaissances, de mises à jour de ses savoirs sur les écosystèmes forestiers et d'amélioration de ses techniques de foresterie. Ce constat est certainement source d'une bonification des stratégies de recrutement et d'adhésion aux principes et aux gains de l'aménagement par les conseillers forestiers.

En deuxième lieu, la représentation documentée et argumentée des partenaires régionaux de la forêt privée, en février dernier, auprès du Ministre régional, à savoir le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie (SPBE), la Société d'aménagement de l'Estrie (SAE), la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT), la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ de l'Estrie) et l'AMFE sur le maintien du Programme d'investissements sylvicoles (PIS), démarche s'inscrivant en complémentarité aux pressions de la FPFQ, de Resam et des Agences faites aux autorités politiques du MRN. Bien que probant pour l'année en cours (2013-2014), le maintien du programme pour les prochaines années est loin d'être assuré. Une autre mobilisation en perspective !

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

Troisième fait marquant, insistons sur l'intégration de la forêt au bénéfice de l'économie régionale et des milieux naturels forestiers comme support de premier plan à la qualité de vie estrienne dans la planification stratégique 2013-2018 de la CRÉ de l'Estrie. La forêt pour ce qu'elle est, pour son écologie, pour sa valeur paysagère, pour son apport social, pour sa valorisation aux plans touristique et manufacturier, apporte une nouvelle dimension d'analyse à cette table de décideurs régionaux.

Finalement, nous ne saurions passer sous silence la revendication auprès de la Ministre des Ressources naturelles du Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ), membre du Forum des partenaires des Agences, sur le retrait de l'Industrie du financement des Agences. À cette requête, s'ajoutent des questionnements du Partenaire municipal et l'arrivée récente d'un nouveau Partenaire, l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec (AETSQ). Sur toile de fond de contraintes budgétaires, l'année en cours s'annonce animée.

Pour terminer, je tiens à réitérer ma reconnaissance et mes remerciements aux membres du Conseil d'administration pour leur apport constructif, leur vigilance et leur sens critique aux affaires de l'AMFE. Par leur confiance, comme Président, j'ai les coudées franches. Ma reconnaissance va également au personnel de l'Agence et à sa Directrice générale, une équipe « tissée serrée » passionnée de forêts, convaincue et convaincante en cette matière, et qui démontre fort à propos une motivation contagieuse dont le Président tire grand avantage.



Jean-Paul Gendron  
Président



# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013

## PROCÈS-VERBAL DE LA SEIZIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès-verbal de la seizième assemblée générale annuelle des membres de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie tenue le 15 juin 2012, à 10 h 30, à l'Hôtellerie Jardins de Ville, au 4235, boulevard Bourque à Sherbrooke.

1. Ouverture de l'assemblée, constat du quorum et mot de bienvenue du président
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation du 18 mai 2012
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Agence tenue le 16 juin 2011 à l'Hôtellerie Jardins de Ville, Sherbrooke (Québec)
5. Suivi de la 15e assemblée
  - 5.1 Modification apportée à la section 15 du règlement intérieur de l'Agence portant sur l'Assemblée des membres
  - 5.2 Lettre de juillet 2011 de Jean-Guy St-Roch à la ministre Nathalie Normandeau au sujet des budgets d'aménagement
6. Message du président
7. Lecture et adoption du rapport d'activités 2011-2012
8. Lecture et adoption du rapport financier 2011-2012
9. Nomination du vérificateur
10. Élection des administrateurs
11. Activités et dossiers 2012-2013
12. Programmation budgétaire 2012-2013
13. Ratification des actes des administrateurs
14. Points divers
  - 14.1 Tournée du monde municipal
  - 14.2 Départ d'un administrateur
15. Levée de l'assemblée

### PRÉSENCES :

#### Monde municipal

Bilodeau, Serge - MRC Le Granit, membre votant  
Dumas, Jean-Claude - MRC Le Haut-St-François  
Fortin, Manon - MRC Le Val-St-François, membre votant  
Jauron, Guy - MRC Memphrémagog, administrateur, membre votant  
Marcotte, Frédéric - MRC Les Sources  
Masson, Réjean - MRC Coaticook, administrateur, membre votant

#### Industriels forestiers

Gravel, André - Domtar inc., administrateur  
Moreau, Catherine - Domtar inc., membre votante

#### Producteurs forestiers

Bellavance, Marc - AFA des Appalaches inc., administrateur, membre votant  
Bellavance, Pierre - GFC Saint-François  
Couture, Bernard - AFC Wolfe, membre votant  
Desrosiers, Yvon - AFA Sommets, membre votant  
Dubé, Ken - GFC Saint-François  
Dulac, Sylvain - SPBE, membre votant  
Dutil, Roger - APB Beauce, membre votant  
Méthot, Hugues - GF Haut-Yamaska  
Moisan, Francine - GF Beauce-Sud  
Larrivée, Martin - AFC Wolfe  
Meagher, Nicolas - AFA des Appalaches  
Rajotte, Sylvain - AFA Sommets

#### Autres

Gendron, Jean-Paul - président AMFE  
Beauséjour, Lise - AMFE  
Bérubé, Normand - AMFE  
Dionne, Mario - AMFE  
Martel, Marie-Josée - AMFE  
Guérin, Michel - Guérin Morin CA inc.  
Archambault, Daniel - AFCE  
Blanchette, Jean-Louis - CRRNT  
Gobeil, Nathalie - CRRNT

#### Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Lambert, Marie-Claude, administratrice

# PROCÈS-VERBAL DE LA SEIZIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

## DÉROULEMENT

Ouverture de l'assemblée, constat du quorum et mot de bienvenue du président

### 1. Ouverture de l'assemblée, constat du quorum et mot de bienvenue du président

Le président Jean-Paul Gendron constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 10 h 35. Il souhaite la bienvenue aux membres de même qu'aux invités présents et demande à ce que chacun se présente.

### 2. Lecture et adoption de l'avis de convocation du 18 mai 2012

Lise Beauséjour procède à la lecture de l'avis de convocation de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie.

#### **Résolution AGA-2012-02**

***Il est proposé par Sylvain Dulac et unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation.***

### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Lise Beauséjour procède à la lecture de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie.

#### **Résolution AGA-2012-03**

***Il est proposé par Réjean Masson et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.***

### 4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Agence tenue le 16 juin 2011 à l'Hôtellerie Jardins de Ville, Sherbrooke (Québec)

Lise Beauséjour procède à la lecture des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle de 2011.

#### **Résolution AGA-2012-04**

***Il est proposé par Manon Fortin et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la 15e assemblée générale annuelle.***

## 5. Suivi de la 15e assemblée

### 5.1 Modifications à apporter à la section 15 du règlement intérieur portant sur l'assemblée des membres

La directrice générale rappelle que l'assemblée a demandé en juin 2009 que la section du règlement de l'Agence portant sur la tenue des assemblées générales annuelles soit modifiée. La version finale du document a été adoptée lors de l'assemblée générale annuelle en juin 2011. Cette modification a été approuvée par le MRNF en septembre 2011, de sorte que le nouveau processus décisionnel est dorénavant en vigueur.

### 5.2 Lettre de juillet 2011 de Jean-Guy St-Roch à la ministre Nathalie Normandeau au sujet des budgets d'aménagement

Lise Beauséjour explique que, afin de se conformer aux attentes de certains membres formulées à l'égard des budgets d'aménagement, Jean-Guy St-Roch a acheminé en juillet 2011 une lettre à la ministre Normandeau afin de lui faire part de ses préoccupations.

## 6. Message du président

Jean-Paul Gendron procède à la lecture de son message à l'assemblée. Il termine en indiquant que l'Agence et ses partenaires seront appelés à œuvrer à l'élaboration du plan stratégique de la Conférence régionale des Élus de l'Estrie et qu'il est essentiel que ce plan reflète l'importance de la forêt en Estrie.

### 7. Lecture et adoption du rapport d'activités 2011-2012

La directrice générale expose les faits saillants du rapport d'activités 2011-2012 en ce qui a trait à l'administration et au fonctionnement de l'Agence. Elle présente par la suite les travaux réalisés dans le cadre des divers programmes d'aide, les projets particuliers de recrutement et la contribution de l'industrie. Normand Bérubé enchaîne en traitant des résultats de la vérification opérationnelle et des suivis de la voirie forestière et du reboisement des feuillus.

Les sections concernant le PPMV, la formation dispensée aux propriétaires de boisés et le Fonds dédié à la connaissance et à la protection des éléments de la biodiversité sont présentées par Marie-Josée Martel. Mario Dionne expose à son tour les détails entourant les formations dispensées aux conseillers forestiers et le bilan des projets réalisés dans le cadre du Programme de mise en valeur des

## PROCÈS-VERBAL DE LA SEIZIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

ressources du milieu forestier (Volet II). La directrice termine en traitant des autres activités dans lesquelles l'Agence est engagée.

### **Résolution AGA-2012-07**

*Il est proposé par Sylvain Dulac et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2011-2012.*

### **8. Lecture et adoption du rapport financier 2011-2012**

Michel Guérin, de la firme Guérin Morin CA inc., procède à la présentation du rapport financier annuel au 31 mars 2012 de l'Agence.

### **Résolution AGA-2012-08**

*Il est proposé par Marc Bellavance et unanimement résolu d'adopter le « Rapport financier annuel au 31 mars 2012 » tel que vérifié, lu et présenté par Michel Guérin de la firme Guérin Morin CA inc.*

Jean-Paul Gendron rappelle que, par le passé, les administrateurs et son prédécesseur, Jean-Guy St-Roch, avaient eu la sagesse de constituer un fonds suffisant pour permettre, entre autres, de verser une avance aux conseillers en début de chaque exercice, ce qui a été fait à nouveau cette année à hauteur de 220 000 \$.

### **9. Nomination du vérificateur**

Attendu la résolution 12.04.26.15.2 du conseil d'administration de l'Agence qui se lit comme suit :

*Il est proposé par Marc Bellavance et résolu de recommander à l'assemblée générale des membres de confier le mandat de vérification des états financiers pour l'exercice financier 2012-2013 à la firme Guérin Morin CA inc.*

### **Résolution AGA-2012-09**

*Il est proposé par Serge Bilodeau et unanimement résolu d'accepter la recommandation du conseil d'administration et de désigner la firme Guérin Morin CA inc. comme auditeur indépendant pour le prochain exercice financier.*

### **10. Élection des administrateurs**

#### **Résolution AGA-2012-010**

Il est proposé par Manon Fortin et unanimement résolu d'entériner la nomination des administrateurs suivants pour l'exercice 2012-2013 :

#### **CATÉGORIE DU MONDE MUNICIPAL**

Réjean Masson (fin de mandat 2014)

Guy Jauron (fin de mandat 2013)

#### **CATÉGORIE DES ORGANISMES RECONNUS DE PRODUCTEURS FORESTIERS**

##### **Syndicat des producteurs de bois**

André Roy (fin de mandat 2013)

##### **Organismes de gestion en commun**

Marc Bellavance (fin de mandat 2014)

#### **TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION D'USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS**

##### **Pâtes et papiers**

Catherine Moreau (valable d'année en année)

##### **Sciage, déroulage et panneaux**

Bruno Champeau (échéance à mi-mandat en juin 2013)

#### **REPRÉSENTANTS DE LA MINISTRE**

Marie-Claude Lambert

Alain Michaud

### **11. Activités et dossiers 2012-2013**

Lise Beauséjour présente les activités prévues pour l'année de même que les principales décisions adoptées lors du Rendez-vous de la forêt privée.

Une discussion s'engage au sujet de la problématique de surplus de plants prévue pour le printemps 2013.

## PROCÈS-VERBAL DE LA SEIZIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

### 12. Programmation budgétaire 2012-2013

Lise Beauséjour présente les prévisions budgétaires dans le cadre des diverses enveloppes. On rappelle toutefois que les sommes en provenance des gouvernements du Québec et fédéral n'ont pas été confirmées, et ce tant dans le Programme régulier que dans le PIS-IPREFQ.

### 13. Ratification des actes des administrateurs

#### Résolution AGA-2012-013

*Il est proposé par Yvon Desrosiers et unanimement résolu de ratifier les actes des administrateurs pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013.*

### 14. Points divers

#### 14.1 Tournée du monde municipal

Marc Bellavance salue l'initiative du président de l'Agence sur la sensibilisation du monde municipal à l'importance de la forêt privée en Estrie.

#### 14.2 Départ d'un administrateur

Jean-Paul Gendron remercie André Gravel, qui quitte ses fonctions d'administrateur après de nombreuses années. Il souligne la qualité des interventions de celui-ci au sein du conseil d'administration, où il a su faire preuve de ténacité, de vigilance et d'un grand sens critique.

### 15. Levée de l'assemblée

Sur proposition de Sylvain Dulac, la rencontre est levée à 12 h 20.



## ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

### ORIGINE

En mai 1995, lors du Sommet sur la forêt privée, les partenaires provinciaux et régionaux de la forêt privée (les propriétaires forestiers, l'industrie forestière, le monde municipal et le ministère des Ressources naturelles) ont convenu de créer, régionalement, des organisations dont le mandat et le champ d'application seraient dorénavant définis dans la *Loi sur les forêts*. La Loi fut modifiée en 1996 pour permettre la mise en place de ce nouveau régime de protection et de mise en valeur qui allait voir le jour en forêt privée au Québec avec la création d'agences régionales de mise en valeur des forêts privées dans l'ensemble des régions de la province.

Le 27 septembre 1996, après un effort concerté de chacun des groupes de partenaires de la région estrienne, l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (AMFE) était officiellement instituée.

L'AMFE couvre la région administrative de l'Estrie (05) et englobe le territoire de six municipalités régionales de comté (MRC) et celui de la ville de Sherbrooke. Le territoire de l'Agence occupe une superficie de 10 500 km<sup>2</sup>, dont 91 % est du domaine privé.

### MANDAT

L'Agence a comme mandat, dans une perspective de développement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire, en particulier par :

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV);
- Le soutien technique et financier à la protection et à la mise en valeur de la forêt privée par le biais de programmes d'aide.

### PARTENAIRES

L'évolution des travaux de l'Agence est le résultat d'un effort de concertation des quatre groupes de partenaires qui œuvrent à l'atteinte d'objectifs de protection et de mise en valeur de la forêt privée de la région.

### 1. Les propriétaires forestiers

Ce groupe est, au premier chef, celui des gestionnaires de la forêt privée. Les objectifs de production des ressources forestières, dans le respect des principes de la gestion durable, ne peuvent se réaliser sans la participation active des propriétaires forestiers. On dénombre approximativement 9 000 propriétaires de boisés privés en Estrie.

Les propriétaires forestiers sont représentés par les deux gestionnaires des plans conjoints de mise en marché du bois de la région ainsi que par les sept organismes de gestion en commun (OGC) présents sur le territoire.

### 2. L'industrie forestière de première transformation

Ce groupe de partenaires se divise en deux grands secteurs industriels, soit celui des pâtes et papiers et celui du sciage, déroulage et panneaux. L'industrie doit s'assurer d'un approvisionnement constant de ses usines en matière ligneuse. C'est pourquoi les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui acquièrent un volume de matière ligneuse en provenance de la forêt privée participent financièrement aux programmes d'aide.

### 3. Le monde municipal

Le monde municipal planifie et établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire tout en présentant une vision d'ensemble d'aménagement et de développement. Par le biais des schémas d'aménagement et de développement et des plans d'urbanisme, le monde municipal déploie des efforts pour la protection du milieu forestier.

### 4. Le partenaire gouvernemental

Il s'agit ici du ministère responsable de l'application de la *Loi sur les forêts*, en l'occurrence le ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN). Le MRN participe financièrement aux programmes d'aide.

## ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

### COLLABORATEURS

Les collaborateurs sont tous les autres organismes ou individus n'étant pas des partenaires directs de l'Agence mais qui, compte tenu de leurs actions, de leurs interventions, de leur mission respective et de leur expertise, peuvent jouer un rôle direct ou indirect dans l'aménagement et la gestion durable des forêts privées de l'Estrie. Au fil des ans, l'Agence a tissé des liens avec divers organismes et personnes afin de poursuivre sa mission de protection et de mise en valeur de la forêt privée estrienne.

Aménagements Natur'Eau-Lac  
Association forestière des Cantons de l'Est (AFCE)  
Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)  
Centre local de développement du Haut-Saint-François  
Commission régionale des ressources naturelles et du territoire-Estrie (CRRNT)  
Commission scolaire des Hauts-Cantons (CSHC)  
Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF)  
Comité de préservation du patrimoine paysager Estrien  
Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE)  
Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉE)  
Corridor appalachien (ACA)  
Cultur'Innov  
Emploi-Québec  
Fiducie de recherche sur la forêt des Cantons-de-l'Est  
Fondation de la faune du Québec (FFQ)  
Geoffrey Hall, botaniste  
Institut québécois d'Aménagement de la Forêt feuillue (IQAFF)  
Kim Marineau, consultante en écologie et botanique  
La Clé des Champs de St-Camille  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)  
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)  
Nature Cantons-de-l'Est  
Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la Rivière Nicolet (COPERNIC)  
Regroupement des Associations pour la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du haut-bassin de la rivière Saint-François (RAPPEL)  
Service intégré du bois (SIB)  
Université de Sherbrooke  
Union des producteurs agricoles (UPA)

### ASSEMBLÉE DES MEMBRES

L'AMFE comptait, au 31 mars 2013, 38 membres répartis de la façon suivante :

37 membres réguliers, dont :

- 9 membres pour le groupe « Organismes reconnus de producteurs forestiers »
- 7 membres pour le groupe « Monde municipal »
- 21 membres pour le groupe « Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois »

1 membre associé

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2012-2013, la composition du conseil d'administration de l'Agence était celle qui suit. On indique, entre parenthèses, le nombre de participations de l'administrateur ou de l'officier sur le nombre total de séances auxquelles il aurait pu participer.

#### Présidence

Jean-Paul Gendron (6/6)

#### Catégorie des organismes reconnus de producteurs forestiers

*Sous catégorie des syndicats de producteurs de bois*

André Roy, président du SPBE (5/6)

*Sous catégorie des organismes de gestion en commun*

Marc Bellavance, président de AFC des Appalaches (6/6)

#### Catégorie des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

*Sous catégorie des industriels des pâtes et papiers*

André Gravel, ing. f., Domtar inc. (1/2)

Catherine Moreau, ing. f., Domtar inc. (3/4)

*Sous catégorie des industriels du sciage, du déroulage et des panneaux*

Bruno Champeau, Les Entreprises JM Champeau inc. (3/6)

## ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

### Catégorie du monde municipal

Guy Jauron, directeur de la MRC de Memphrémagog (4/6)

Réjean Masson, préfet de la MRC de Coaticook (5/6)

### Représentant du ministre des Ressources naturelles

Marie-Claude Lambert, ing. f., directrice, Direction des opérations intégrées Estrie-Montérégie-Montréal, Chef de l'Unité de gestion des Ressources naturelles de l'Estrie (3/4)

Alain Michaud, ing. f. (3/6)

### Agence

Lise Beauséjour, ing. f. (6/6)

Au cours de l'exercice, les principales activités du conseil d'administration de l'Agence ont été les suivantes :

- Adopter les modalités entourant la livraison des programmes d'aide et émettre diverses orientations concernant les traitements sylvicoles à réaliser;
- Adopter la programmation de la formation destinée aux conseillers forestiers;
- Évaluer la performance de conseillers forestiers rencontrant des problèmes en termes de vérification opérationnelle ; adopter les mesures nécessaires au redressement de la situation;
- Suivre le projet de recherche sur le nerprun bourdaine;
- Autoriser le dépôt d'un projet portant sur la déprédation par le cerf dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier-Volet II;
- Autoriser le dépôt d'un projet portant sur l'épinette rouge à la CRÉ de l'Estrie/CRRNT, dans le cadre de l'implantation de l'aménagement écosystémique;
- Autoriser le dépôt d'un projet de développement et d'essai terrain de mesure de mitigation pour les espèces en péril;

- Encadrer le recouvrement de la contribution de certains industriels;
- Oeuvrer sur certaines décisions découlant du Rendez-vous de la forêt privée et s'assurer de leur mise en œuvre;
- Mettre à jour la politique de répartition budgétaire;
- Réviser le règlement sur le plan d'aménagement forestier;
- Reconduire le mandat de présidence de Jean-Paul Gendron;
- Appuyer une MRC dans ses démarches visant la confection d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA);
- Suivre l'évolution des travaux du comité des taux;
- Se pencher sur la problématique de surplus de plants généré au printemps 2012 et évaluer la situation pour 2013;
- Renouveler le bail du siège social de l'Agence;
- Réviser la politique de rémunération de l'Agence;
- Adopter une nouvelle version du protocole sur le reboisement des friches;
- Réviser la politique de l'Agence en matière de ressources humaines;

Et se prononcer sur un ensemble de dossiers liés aux affaires courantes de l'Agence (budget, cahiers d'instructions, comités, etc.).



## ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

### COMITÉS DE L'AGENCE

Les comités et les groupes de travail mis en place par le conseil d'administration ont des mandats spécifiques reliés à la réalisation de la mission et à la finalité de l'Agence. Les travaux des comités et des groupes de travail permettent d'appuyer et de conseiller les administrateurs dans leur tâche.

Au cours de l'année financière, cinq comités étaient actifs à l'Agence. Leur composition était celle qui suit. On indique, entre parenthèses, le nombre de participations du membre du comité sur le nombre total de réunions auxquelles il aurait pu participer.

#### Comité des ressources humaines

##### Membres :

Guy Jauron, directeur de la MRC de Memphrémagog (2/2)

Alain Michaud, ing. f., MRN (2/2)

Catherine Moreau, ing. f., Domtar inc. (1/2)

##### Agence :

Jean-Paul Gendron (2/2)

Lise Beauséjour, ing. f., (2/2)

Ce comité ad hoc a été formé afin de mettre à jour la politique de rémunération de l'Agence. Des recommandations concernant les grilles salariales, la description des postes et la méthode d'évaluation du personnel ont été formulées au conseil d'administration.

#### Comité technique

##### Membres :

Ken Dubé, ing. f., GFC St-François (2/2)

Roger Dutil, ing. f., APBB (2/2)

Émilio Lembo, ing. f., MRC de Memphrémagog (2/2)

François Martel, ing. f., Services forestiers François Martel (1/2)

Sylvain Duchesneau, ing. f., AFA des Sommets (2/2)

Luc Tétréault, tech. f., MRN (1/1)

##### Invités :

Roger Lebel, CSHC (1/2)

Alain Michaud, ing. f., MRN (0/1)

##### Agence :

Normand Bérubé, ing. f. (2/2)

Marie-Josée Martel, ing. f., M. Sc. (2/2)

Lise Beauséjour, ing. f. (1/2)

Au cours de l'année 2012-2013, le comité technique a formulé au conseil d'administration des recommandations afin de mettre à jour le cahier d'instructions techniques. Étant donné l'envahissement de certains sites par le nerprun bourdaine, des modifications se sont avérées nécessaires afin de mieux choisir les sites à reboiser. D'autres propositions de changements portaient sur la coupe d'amélioration. Le comité a aussi recommandé d'apporter des précisions sur le plan de sondage et l'intensité d'échantillonnage.

#### Comité de révision du PPMV

##### Membres :

Alain Michaud, ing. f., MRN (1/1)

Robert Myre, ing. f., M. Sc., CLD Haut-Saint-François (1/1)

Sylvain Dulac, ing. f., SPBE (1/1)

Sylvain Rajotte, ing. f., AFA des Sommets (1/1)

François Martel, ing. f., SF François Martel (0/1)

Hugues Ménard, MRC de Coaticook (0/1)

##### Agence :

Jean-Paul Gendron (1/1)

Marie-Josée Martel, ing. f., M. Sc. (1/1)

Lise Beauséjour, ing. f. (1/1)

Au cours de l'exercice 2012-2013, les membres du comité ont principalement analysé les offres de services déposées pour la détermination d'une méthode de calcul de la possibilité forestière. Ils ont également été informés de l'état d'avancement des différentes sections de la révision du PPMV en lien avec la table des matières du MRN.

## ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

### Groupe de travail sur l'étude de la valeur monétaire des travaux sylvicoles

#### Membres :

Luc Tétreault, tech. f., MRN (3/4)

Sylvain Dulac, ing. f., SPBE (4/4)

Nicolas Meagher, ing. f., AFC des Appalaches (4/4)

Émilio Lembo, ing. f., MRC de Memphrémagog (4/4)

#### Agence :

Mario Dionne, ing. f. (4/4)

Lise Beauséjour, ing. f. (4/4)

De janvier à mars 2013, les membres de ce groupe de travail ont entrepris la révision de la grille de taux, conformément à la méthode de calcul développée par le MRN (Décision 3 du Rendez-vous de la forêt privée de mai 2011).

#### Comité des projets spéciaux

Normand Bérubé, ing. f. (1/1)

Marie-Josée Martel, ing. f., M. Sc. (1/1)

Lise Beauséjour, ing. f. (0/1)

Au cours de l'année 2012-2013, un seul projet a été déposé au comité des projets spéciaux et celui-ci a été refusé. Il s'agissait d'une demande de recépage dans une plantation de feuillus nobles qui, de l'avis du comité, n'avait pas reçu les soins de base nécessaire à son établissement.

#### RESSOURCES CONSENTIES PAR LES PARTENAIRES

La valeur de la participation des partenaires au conseil d'administration de l'Agence et dans les divers comités est évaluée à près de 33 500 \$.

#### PERMANENCE DE L'AGENCE

Pour assurer le suivi des décisions du conseil d'administration au cours de l'année 2012-2013, l'Agence pouvait compter sur le personnel suivant :

- Lise Beauséjour, ing. f., directrice générale;
- Ginette Pomerleau, adjointe administrative;
- Normand Bérubé, ing. f., coordonnateur à la vérification opérationnelle;
- Mario Dionne, ing. f., adjoint à la vérification opérationnelle;
- Marie-Josée Martel, ing. f., M. Sc., coordonnatrice du PPMV.



### PROGRAMMES D'AIDE

En 2012-2013, l'Agence a géré deux programmes d'aide destinés aux propriétaires souhaitant mettre en valeur leur propriété forestière.

#### **Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (Programme régulier) :**

Le financement de ce programme provient du gouvernement du Québec et de la contribution des industries forestières. L'aide accordée couvre les aspects techniques et l'exécution de travaux sylvicoles. Pour la majorité des travaux, cette aide correspond globalement à 80 % des coûts, de sorte qu'une part de 20 % doit être assumée par les propriétaires de boisés. Cependant, les deux premiers entretiens de plantation et la 1<sup>re</sup> éclaircie commerciale de plantation de même que la 1<sup>re</sup> éclaircie commerciale de peuplement ayant bénéficié d'une coupe précommerciale sont financés à 100 %.

#### **Programme d'investissements sylvicoles – Initiative ponctuelle de renforcement des industries forestières du Québec (PIS-IPREFQ) :**

Le financement de ce programme provient du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral. Tout comme le programme régulier, l'aide financière couvre les aspects techniques et l'exécution de travaux sylvicoles, mais les travaux de voirie ne sont toutefois pas admissibles. Pour la majorité des travaux, cette aide correspond globalement à 80 % des coûts, de sorte qu'une part de 20 % doit être assumée par les propriétaires de boisés. Cependant, les deux premiers entretiens de plantation et la 1<sup>re</sup> éclaircie commerciale de plantation de même que la 1<sup>re</sup> éclaircie commerciale de peuplement ayant bénéficié d'une coupe précommerciale sont financés à 100 %.



## ADMINISTRATION ET LIVRAISON DES PROGRAMMES D'AIDE

### STATISTIQUES

Afin d'alléger la présentation des statistiques, les réalisations des diverses enveloppes sont compilées globalement, sauf en cas d'indication contraire. Le détail de chacun des programmes est présenté en annexe.

Au cours de l'exercice 2012-2013, la région a investi près de 50 000 \$ de moins que l'année précédente. Le budget total attribué par l'Agence à la mise en valeur des forêts privées de l'Estrie s'est donc élevé à 3 356 912 \$ (tableau 1). Un montant correspondant à 23 % des sommes totales a été alloué à des travaux financés à 100 %. En effet, conformément au Rendez-vous de la forêt privée, les deux premiers entretiens de plantation et la 1<sup>re</sup> éclaircie commerciale de plantation ou de

peuplements naturels ayant bénéficié d'éclaircie précommerciale doivent être financés à 100 %. Quant à la participation des propriétaires forestiers pour les autres travaux, celle-ci est évaluée à 647 800 \$.

Par rapport à l'exercice précédent, les travaux commerciaux ont enregistré une hausse de 8 % et 13 % respectivement en termes de superficie et de budget (tableaux 2 et 3, section portant sur les travaux financés sur le plan de la technique et de l'exécution). En ce qui concerne les travaux non commerciaux, on observe une baisse de 13 % et 10 % de la superficie traitée et du budget utilisé respectivement. Enfin, le reboisement a enregistré une baisse de 12 % et 11 % du nombre de plants mis en terre et de l'aide versée respectivement.

T1. Synthèse des investissements par programme	
Programme	Réalisations
<b>Enveloppe de base</b>	
Programme régulier	2 511 696 \$
Autre : Visite conseil hors programme	5 040 \$
<b>Total Enveloppe de base</b>	<b>2 516 736 \$</b>
<b>Total Programme d'investissements sylvicoles</b>	<b>840 176 \$</b>
<b>Grand total</b>	<b>3 356 912 \$</b>



## ADMINISTRATION ET LIVRAISON DES PROGRAMMES D'AIDE

L'entretien de plantation a enregistré une hausse de 37 % en termes de superficie traitée, mais une augmentation beaucoup plus importante des sommes investies (77 %) ; ceci s'explique par le fait que les taux des deux premiers entretiens de plantations ont augmenté de façon importante pour atteindre les objectifs du Rendez-vous de la forêt privée de mai 2011.

### T2. Travaux réalisés dans l'ensemble des enveloppes

#### Travaux du Programme régulier et du Programme d'investissements sylvicoles. Financement de la technique et/ou de l'exécution

	Réalisations 2011-2012	Réalisations 2012-2013	Nombre de traitements	Évolution
Préparation de terrain	247 ha	218 ha	106	-12 %
Plantation	957 795 plants	840 974 plants	253	-12 %
Entretien de plantation	355 ha	488 ha	190	37 %
Travaux non commerciaux	217 ha	188 ha	84	-13 %
Travaux commerciaux	1 680 ha	1817 ha	675	8 %
Voirie	11 km 7 ponceaux	13 km 1 ponceau	18 1	18 % -86 %
Plan d'aménagement	898 plans	0 plan	0	-100 %
Visite conseil	306 visites	436 visites	436	42 %
Traitement intermédiaire	3 ha	1 ha	1	-67 %
Autres	58 ha	191 ha	64	229 %

#### Sous-total

**1 828**

#### Travaux réalisés dans le Programme de remboursement de taxes foncières et liés à des visites conseils financées dans le Programme régulier

	Réalisations 2011-2012	Réalisations 2012-2013	Nombre de traitements	Évolution
Préparation de terrain	5 ha	1 ha	2	-80 %
Plantation	13 443 plants	73 575 plants	9	447 %
Entretien de plantation	7 ha	19 ha	13	171 %
Travaux non commerciaux	14 ha	48 ha	15	243 %
Travaux commerciaux	281 ha	440 ha	139	57 %
Voirie et drainage	37 km	101 km	141	173 %

#### Sous-total

**319**

#### Total

**2 147**

Visite conseil hors programme	43 visites	28 visites	28	-35 %
-------------------------------	------------	------------	----	-------

## ADMINISTRATION ET LIVRAISON DES PROGRAMMES D'AIDE

### T3. Aide financière versée par catégorie d'activités

Activités	2011-2012		2012-2013		Évolution
	Réalisations	% du budget	Réalisations	% du budget	
Préparation de terrain	271 560 \$	8 %	249 467 \$	7%	- 8 %
Plantation	417 109 \$	12 %	372 005 \$	11%	-11 %
Entretien de plantation	331 358 \$	10 %	585 957 \$	17%	77 %
Travaux non commerciaux	238 040 \$	7 %	213 773 \$	6%	-10 %
Travaux commerciaux	1 582 423 \$	47 %	1 786 065 \$	53%	13 %
Voirie	41 466 \$	1 %	34 929 \$	1%	-16 %
Plan d'aménagement	422 945 \$	12 %	- \$	0%	-100 %
Visite conseil	78 030 \$	2 %	86 880 \$	3%	11 %
Traitement intermédiaire	2 458 \$	0 %	1 757 \$	0%	-29 %
Autres	6 042 \$	0 %	21 039 \$	1%	248 %
<b>Total</b>	<b>3 391 431 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>3 351 872 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>-1 %</b>
Visite conseil hors programme	10 965 \$		5 040 \$		-54 %

Le montant moyen versé par projet s'élève à 1 561 \$, si l'on exclut les travaux consignés lors des visites conseils dans le cadre du Programme de remboursement de taxes foncières. Les conseillers forestiers ont partagé leur enveloppe budgétaire entre 932 producteurs forestiers, ce qui représente une baisse de 34 % par rapport à l'exercice précédent. Dans les faits, cette baisse est simplement imputable au retrait du financement du plan d'aménagement.

Enfin, une aide financière moyenne de 3 596 \$ a été accordée pour la mise en valeur du (des) boisé(s) de chaque producteur. Ce montant est supérieur à celui de l'année précédente (2 388 \$),

mais ici encore cet écart s'explique aisément par le retrait du financement du plan d'aménagement forestier.

Les travaux commerciaux de l'ensemble des enveloppes ont généré un volume de bois estimé à environ 133 000 m<sup>3</sup> s (tableau 4).

24 % des sommes allouées dans le cadre du Programme régulier au cours de l'année 2012-2013 l'ont été pour les producteurs de l'aide individuelle, contre 76 % pour les producteurs de l'aide regroupée (tableau 5). Dans le cas du PIS, cette proportion a été de 13,5 % et 86,5 % respectivement.

### T4. Répartition des travaux commerciaux par enveloppe budgétaire

Enveloppe	Superficie (ha)	Montant	Volume estimé (m <sup>3</sup> s)
Programme régulier	1 613	1 163 309 \$	95 195
PIS	644	622 756 \$	37 982
<b>Total</b>	<b>2 257</b>	<b>1 786 065 \$</b>	<b>133 177</b>

## ADMINISTRATION ET LIVRAISON DES PROGRAMMES D'AIDE

<b>T5. Répartition des enveloppes par catégorie d'aide</b>						
<b>Programme régulier</b>						
<b>Activités</b>	<b>Aide individuelle</b>			<b>Aide regroupée</b>		
	<b>Montant</b>	<b>Quantité</b>	<b>Nbre trait.</b>	<b>Montant</b>	<b>Quantité</b>	<b>Nbre trait.</b>
Préparation de terrain	23 191 \$	17 ha	11	160 114 \$	148 ha	70
Plantation	93 539 \$	207 787 plants	67	278 465 \$	706 762 plants	195
Entretien de plantation	144 171 \$	117 ha	50	366 995 \$	324 ha	132
Travaux non commerciaux	23 285 \$	63 ha	14	128 510 \$	117 ha	59
Travaux commerciaux	268 571 \$	458 ha	125	894 738 \$	1156 ha	450
Voirie	14 054 \$	44 km	43	20 876 \$	71 km 1 ponceau	117
Visite conseil	34 875 \$	180 visites	180	48 585 \$	237 visites	237
Traitement intermédiaire	0	0	0	1 757 \$	1 ha	1
Autres	1 129 \$	10 ha	3	8 842 \$	80 ha	24
<b>Total</b>	<b>602 815 \$</b>		<b>493</b>	<b>1 908 881 \$</b>	<b>2 843</b>	<b>1 285</b>
<b>PIS</b>						
<b>Activités</b>	<b>Aide individuelle</b>			<b>Aide regroupée</b>		
	<b>Montant</b>	<b>Quantité</b>	<b>Nbre trait.</b>	<b>Montant</b>	<b>Quantité</b>	<b>Nbre trait.</b>
Préparation de terrain	760 \$	1 ha	1	65 402 \$	54 ha	26
Plantation	0 \$	0	0	0 \$	0	0
Entretien de plantation	11 850 \$	10 ha	4	62 941 \$	55 ha	17
Travaux non commerciaux	1 223 \$	1 ha	2	60 756 \$	54 ha	24
Travaux commerciaux	95 869 \$	102 ha	30	526 887 \$	542 ha	209
Visite conseil	2 520 \$	14 visites	14	900 \$	5 visites	5
Autres	868 \$	8 ha	3	10 200 \$	93 ha	34
<b>Total</b>	<b>113 089 \$</b>		<b>54</b>	<b>727 087 \$</b>	<b>803</b>	<b>315</b>

Le tableau 6 présente la ventilation des montants versés pour les grands (800 hectares et plus) et les petits producteurs (800 hectares et moins).

de la ville de Sherbrooke (tableau 7) révèle que 54 % de l'aide financière a été accordée dans les MRC du Granit et du Haut-Saint-François.

L'examen de la répartition des montants des programmes d'aide dans chacune des six MRC et

<b>T6. Clientèle desservie (excluant visites conseils hors programme)</b>			
<b>Type de producteur</b>	<b>Nombre de producteurs</b>	<b>Montant</b>	<b>Nombre de traitements</b>
Grands propriétaires	2	39 762 \$	2
Petits propriétaires	930	3 312 110 \$	2 145
<b>Total</b>	<b>932</b>	<b>3 351 872 \$</b>	<b>2 147</b>

## ADMINISTRATION ET LIVRAISON DES PROGRAMMES D'AIDE

T7. Montant investi par MRC		
MRC ou ville	Montant	Proportion
Coaticook	328 395 \$	10 %
Le Granit	1 067 267 \$	32 %
Le Haut-Saint-François	727 786 \$	22 %
Le Val-Saint-François	553 796 \$	17 %
Les Sources	361 281 \$	11 %
Memphrémagog	257 159 \$	8 %
Sherbrooke	56 187 \$	2 %
<b>Total</b>	<b>3 351 872 \$</b>	<b>100 %</b>

### REMBOURSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE EN CAS DE DESTRUCTION DE L'INVESTISSEMENT

Une somme de 8 449 \$ a été remboursée à l'Agence dans le cas d'une vente de propriété ayant bénéficié d'une aide pour la préparation de terrain et le reboisement, puisque l'acquéreur avait refusé de s'engager à protéger l'investissement.



### VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

La vérification opérationnelle (VO) est l'opération qui permet à l'Agence et à ses bailleurs de fonds de s'assurer de l'atteinte de ses objectifs. En termes forestiers, elle vise à évaluer la qualité des travaux réalisés en forêt privée et des services techniques en vue d'en assurer l'amélioration continue. En termes administratifs, elle se veut une mesure du degré d'application des normes du cahier d'instructions techniques des programmes d'aide et un moyen de contrôle de l'aide financière versée. La vérification opérationnelle sert aussi à maintenir un haut niveau de qualité de travail venant du conseiller forestier.

En plus de procéder à la vérification en tant que telle, le professionnel affecté à la vérification opérationnelle agit comme agent de prévention. Il participe aux travaux du comité technique et apporte également un support et une assistance technique aux conseillers forestiers.

En 2012-2013, l'Agence devait procéder à la vérification de 5 % de l'ensemble des projets, et ce, dans tous les groupes de travaux. Dans les faits, puisque la vérification a dû être intensifiée dans quelques cas particuliers, 5,9 % des travaux de mise en valeur, plans d'aménagement et visites conseils ont fait l'objet d'une vérification.

### RÉSULTATS

#### Vérification régulière

La vérification régulière est faite de façon aléatoire et permet d'informer les partenaires de l'Agence de la qualité du travail administratif et des réalisations sur le terrain.

Le plan de sondage couvre les travaux qui ont été facturés entre le 1<sup>er</sup> novembre 2011 et le 31 octobre 2012. Au total, 179 dossiers facturés ont été vérifiés.

Dans la plupart des cas, l'Agence a vérifié la validité de la prescription, la quantité déclarée et la qualité des travaux. La vérification a porté sur 16 prescriptions avant l'exécution du traitement (préparation de terrain et entretien de plantation) et sur 91 travaux exécutés.

Le résultat des travaux est de 95,9 %. Les trois cas de non-conformité rencontrés sont une plantation de feuillus et deux coupes commerciales.

Pour les plans d'aménagement forestier et les visites conseils, l'Agence a procédé à la vérification de la qualité administrative de 47 plans d'aménagement forestier et de 25 visites conseils. Les résultats sont respectivement de 97 % et de 100 %. Les principaux problèmes rencontrés sont : une description des éléments particuliers des peuplements inadéquate et l'omission de localiser les zones à protéger (milieux humides, par exemple).

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005, l'Agence exige que les propriétaires s'engagent à protéger les investissements pour une période de dix ans pour les travaux commerciaux et de vingt-cinq ans pour les travaux reliés au reboisement. Il est donc important que les documents de « Prescription sylvicole et demande de participation financière » et de « Rapport d'exécution et désignation du ou des bénéficiaires de la participation financière de l'Agence » soient complétés adéquatement. L'Agence a donc vérifié la conformité technique et administrative de ces formulaires. Sur 198 documents, 99 % ont été jugés conformes.

#### Voirie

Ce groupe d'activités comprend la construction ou l'amélioration de chemins de même que l'installation de ponceaux. Les activités de voirie ayant un grand impact sur le milieu et présentant un défi particulier lors de l'exécution, l'Agence a amorcé une démarche d'intensification de vérification dans ce groupe d'activités en 2010. Cette démarche a continué en 2011-2012 ainsi qu'en 2012-2013. Au cours du dernier exercice, l'Agence a vérifié 41 % des activités de voirie facturées, ce qui correspond à un montant total de 25 473 \$. Neuf dossiers de construction de chemin ont été vérifiés. La note accordée est de 96,8 %, ce qui est similaire au résultat de l'année précédente, et aucune somme n'a été réclamée. L'Agence est très satisfaite des résultats.

#### Plantation de feuillus nobles et de peupliers hybrides

L'Agence ayant modifié de façon significative les balises entourant le reboisement de feuillus, il a été convenu de visiter la totalité des sites reboisés au printemps 2012. Sept plantations de feuillus ont donc été évaluées, et une seule d'entre elles s'est révélée non conforme. En ce qui a trait au peuplier hybride, une seule plantation a été réalisée et a été jugée non conforme.

## ADMINISTRATION ET LIVRAISON DES PROGRAMMES D'AIDE

### Vérification ciblée

La vérification ciblée vise à corriger des situations particulières. Au cours de l'exercice, 14 dossiers de coupes commerciales ont été ciblés chez un conseiller forestier en particulier. Le résultat de cette vérification ciblée a été de 43,7 %. L'Agence a mis en place un plan de redressement.

### Résultat final

Le calcul du résultat final s'effectue selon la pondération suivante :

- prescriptions et travaux sylvicoles : 90 %
- plans d'aménagement : 4 %
- visites conseils : 1 %
- conformité administrative des documents : 5 %

Ainsi, pour l'exercice, le résultat final (incluant les prescriptions, les travaux, les plans d'aménagement, les visites conseils et la conformité administrative) est de 94,9 % pour l'ensemble des conseillers. Les deux tiers de ceux-ci (10 sur 15) ont obtenu un résultat supérieur à cette note. La note médiane est de 97,9 %.

### Réclamations (vérification régulière et ciblée)

Le total des réclamations perçues (incluant les pénalités) et de la valeur des travaux retranchés avant paiement s'élèvent à 37 222 \$, ce qui représente une baisse de 154 % par rapport à l'année précédente.

<b>T8. Vérification régulière aléatoire</b>			
<b>Prescriptions</b>	<b>Nombre de dossiers vérifiés</b>	<b>% vérifié</b>	<b>% qualité</b>
Préparation de terrain et entretien de plantation (avant exécution)	16	6 %	86 %
<b>Activités facturées</b>	<b>Nombre de dossiers vérifiés</b>	<b>% vérifié</b>	<b>% qualité</b>
Préparation de terrain	5	5,0 %	95,0 %
Mise en terre	18	5,5 %	96,1 %
Entretien de plantation	12	7,1 %	98,5 %
Travaux non commerciaux résineux	4	5,6 %	99,2 %
Travaux précommerciaux feuillus	1	8,3 %	100,0 %
Travaux commerciaux	40	6,1 %	95,2 %
Traitements intermédiaires	-	-	-
Voirie – drainage	11	40,7 %	99,8 %
<b>Tous les travaux de mise en valeur</b>	<b>91</b>	<b>6,7 %</b>	<b>95,9 %</b>
<b>Plan d'aménagement</b>	<b>47</b>	<b>4,5 %</b>	<b>97,0 %</b>
<b>Visite conseil</b>	<b>25</b>	<b>6,8 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Conformité administrative</b>	<b>198</b>	<b>-</b>	<b>99,0 %</b>
<b>Performance globale</b>		<b>5,9 %</b>	<b>94,9 %</b>

## ADMINISTRATION ET LIVRAISON DES PROGRAMMES D'AIDE

### PROJETS PARTICULIERS DE RECRUTEMENT

Un seul projet de recrutement est toujours en cours de réalisation (trousse pédagogique) et l'Agence n'envisage pas de financer d'autres activités de cette nature pour le moment.

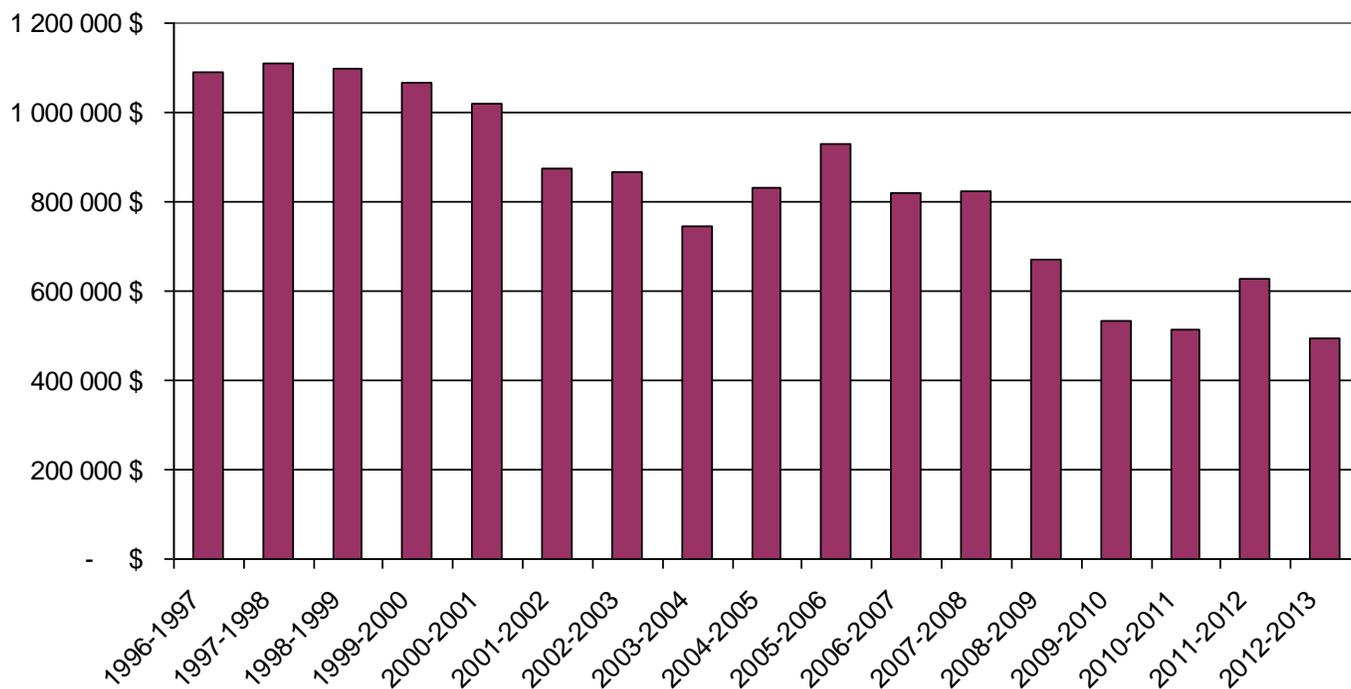
<b>T9. Projets particuliers de recrutement</b>				
<b>Note : les montants comprennent 50% des taxes</b>				
<b>Promoteur</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant alloué</b>	<b>Montant versé 2012-2013</b>	<b>Engagement</b>
<b>Année 2007-2008 PIS</b>				
Agence (mandataire AFCE)	Conception d'une trousse pédagogique portant sur la valorisation de la forêt	25 000 \$ 1 <sup>er</sup> versement : 15 000 \$ (07-08)	2 687 \$	7 313 \$
<b>Total Projets particuliers de recrutement</b>			<b>2 687 \$</b>	<b>7 313 \$</b>



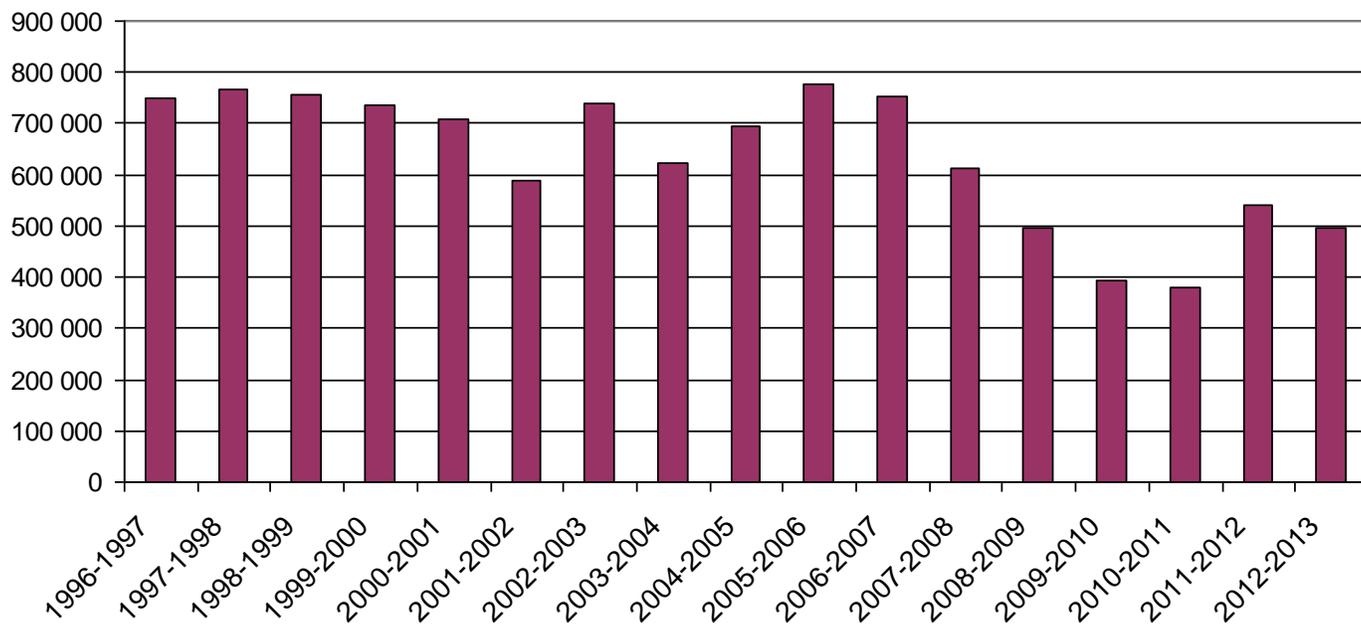
# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013

## CONTRIBUTION DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

### Contribution de l'industrie forestière en Estrie



### Acquisitions de bois déclarées par les industries (m<sup>3</sup>s)



# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013

## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

Le Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) dresse un portrait de la forêt privée de l'Estrie et de ses ressources, dégage des problématiques, fixe des objectifs régionaux de protection et de mise en valeur et suggère des moyens dans le but d'atteindre les objectifs retenus dans une optique d'aménagement forestier durable.

### SUIVI ET MISE EN OEUVRE DU PPMV

Les principales activités de l'Agence quant à la mise en œuvre et au suivi du PPMV de l'année 2012-2013 auront été :

- Offrir des sessions de formation aux propriétaires forestiers (voir *Formation et transfert de connaissances*);
- Organiser des formations pour les conseillers forestiers (voir *Formation et transfert de connaissances*);
- Participer à la journée forestière à la Forêt jardinée (kiosque et conférence);
- Participer à la consultation de l'actualisation du cadre stratégique de l'AFCE;
- Distribuer des arbres lors de l'activité organisée par l'AFCE dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts;
- Appliquer la *clause Biodiversité* des Programmes d'aide pour une espèce précaire végétale et une faunique;
- Déposer un avis à la CRÉ de l'Estrie dans le cadre de l'actualisation du Plan de développement de l'Estrie;
- Déposer un mémoire au sujet du nouveau schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Sherbrooke;
- Résumer les règlements forestiers du monde municipal à la demande du MRN en regard de la *Décision 10* du Rendez-vous de la forêt privée;
- Participer à l'audit annuel de la certification forestière FSC du groupe SPBE;
- Participer à l'enregistrement d'une capsule pour le microprogramme *Aménagement des forêts privées* de l'Université Laval;
- Coordonner un projet sur la déprédation du cerf de Virginie et un autre sur l'envahissement du nerprun (projets Volet II);
- Coordonner un projet dans le cadre de la mise en œuvre du PRDIRT - volet écosystémique traitant principalement de l'épinette rouge;
- Participer à la cellule de rédaction sur les libellés types d'une servitude de conservation forestière du dossier Conciliation Conservation et Foresterie piloté par Corridor Appalachien;
- Déposer un projet au Programme d'approche intégrée régionalisée (PAIR) de la CRRNT de l'Estrie;
- Compiler des données statistiques à la demande d'organismes (MRC, CLD);
- Analyser la conformité au PPMV des projets déposés au programme Volet II;
- Commenter des documents soumis par différents organismes (AFCE, CERFO, Ruisseau Bernier et SPBE);
- Offrir une formation sur les traverses de cours d'eau aux étudiants en foresterie du Centre de formation professionnelle Le Granit;
- Participer à différents comités multidisciplinaires régionaux et provinciaux (voir section *Autres activités*).

## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

### RÉVISION DU PPMV

Les principales activités de l'Agence quant à la mise à jour du PPMV de l'année 2012-2013 auront été :

- Analyser les résultats de l'enquête réalisée par la Fédération de producteurs forestiers du Québec auprès des producteurs de la province et diffuser un communiqué de presse;
- Animer et élaborer les documents en support à la rencontre du comité de révision du PPMV et des rencontres du comité technique;
- Colliger les informations nécessaires à la connaissance des différentes ressources du milieu forestier (*Partie I de la Table des matières du PPMV*) et procéder à des analyses et des réflexions pour déterminer des enjeux et solutions (*Partie II du PPMV*);
- Élaborer une stratégie d'aménagement préliminaire (*Partie III du PPMV*) en collaboration avec le groupe de certification FSC du SPBE pour répondre à un rapport de non-conformité;
- Rédiger différentes sections ou sous-sections de l'*Introduction et des Parties I, II et III* du PPMV révisé.

### FORMATION ET TRANSFERT DE CONNAISSANCES

#### Formation s'adressant aux propriétaires

Au cours de l'année 2012-2013, l'Agence a versé un montant total de 14 647 \$ (avant taxes) au Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie et à l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce pour organiser des sessions de formation à l'intention des propriétaires forestiers privés. L'ensemble des cours représente 18 sessions de formation auxquelles ont participé 134 personnes.

Le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie a organisé huit sessions de formation traitant de six sujets différents auxquelles ont participé 100 personnes. Coût total de la formation : 13 202 \$.

Cours offerts : abattage directionnel (1 et 2), administration et fiscalité forestière, affûtage et entretien de la scie mécanique, technique de l'ébranchage et enfin, utilisation de la débroussailleuse.

L'Association des propriétaires de boisés de la Beauce a organisé dix sessions de formation abordant six sujets auxquelles ont participé 34 personnes. Pour un certain nombre de sessions, l'Agence a versé un montant en fonction du nombre de participants de l'Estrie. Coût total de la formation : 1 445 \$.

Cours offerts : abattage directionnel, entaillage des érables, fiscalité forestière, rentabilité d'un boisé, boussole et enfin, GPS.

#### Formation s'adressant aux conseillers forestiers et aux partenaires de l'Agence

En 2012-2013, l'Agence a organisé trois cours s'adressant au personnel technique des conseillers forestiers livrant les programmes d'aide, soit :

- Impacts des travaux sylvicoles sur les espèces végétales menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées et suggestions de mesures de mitigation;
- Impact des interventions forestières sur la reproduction, la survie et les niveaux de population d'oiseaux, particulièrement ceux en situation précaire et suggestions de mesures pour réduire les effets;
- Démonstration de l'installation d'un ponceau.

L'ensemble de ces cours a permis de former 59 personnes. Le coût total de ces formations a été de 14 766 \$ (incluant 50 % des taxes). Le financement a été assuré par Emploi-Québec (33 %), la CRRNT (programme PAIR, 29 %), l'AMFE (26 %) et les participants (12 %).

#### **Impacts des travaux sylvicoles sur les espèces végétales menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées et suggestions de mesures de mitigation**

Le but de cette activité était de parfaire les connaissances des participants afin de faciliter l'identification des principales espèces végétales en situation précaire en Estrie et de suggérer des mesures de mitigation lors de la réalisation de travaux forestiers. Cette formation d'une journée a été dispensée par madame Hélène Gilbert, du Bureau d'écologie appliquée, et elle s'est déroulée à Sherbrooke en septembre 2012. Le cours a été offert à un groupe de 21 personnes travaillant pour douze organisations, dont onze conseillers forestiers accrédités.

## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

### **Formation sur les espèces d'oiseaux en péril**

Cette formation visait à informer les participants au sujet de l'impact des interventions forestières sur la reproduction, la survie et les niveaux de population d'oiseaux, particulièrement ceux en situation précaire, et à suggérer des mesures pour en réduire les effets. Le cours constituait une introduction à l'identification des espèces d'oiseaux en péril et comprenait une visite terrain pour la reconnaissance des habitats où nichent un certain nombre d'espèces. Cette formation d'une journée a été dispensée par monsieur Serge Beaudette. L'activité s'est déroulée à la Forêt Jardinée (Aéroport de Sherbrooke) en juin 2012 et a permis de former 15 personnes travaillant pour sept organisations, dont six conseillers forestiers accrédités.

### **Démonstration de l'installation d'un ponceau**

Cette formation d'une journée visait à compléter les cours dispensés en 2010 et 2011 sur la protection des cours d'eau et l'habitat du poisson en présentant en détail toutes les étapes de mise en place d'un ponceau.

Ce cours s'est déroulé à La Patrie et a été dispensé par madame Marjorie LeBreux et monsieur Dave Breton, du Centre de formation professionnelle de Forestville. La formation a eu lieu en août 2012 et a été offerte à un groupe de 23 personnes travaillant pour treize organisations différentes, dont neuf conseillers forestiers accrédités. Notons que trois personnes travaillant pour les municipalités de Stratford et Stornoway ont pu bénéficier de ce cours.

### **CERTIFICATION**

Les préoccupations et les orientations de l'Agence émises dans le PPMV s'inscrivent dans une démarche d'aménagement forestier durable. Par ailleurs, la certification forestière est un processus d'évaluation indépendante de la gestion forestière et environnementale selon des critères reconnus. Aussi, le PPMV constitue une référence pour la mise en œuvre de l'aménagement forestier durable en forêt privée tandis que la certification forestière est un moyen d'attestation pour démontrer la progression de la région envers cet objectif ultime.

Ainsi, dans le cadre de la certification forestière, l'Agence a soutenu certains intervenants dans leurs démarches ou encore suite aux résultats de leur audit annuel. De plus, l'Agence est membre du Comité sur la certification forestière du SPBE et

des groupements forestiers de l'Estrie. Ajoutons qu'en 2012-2013 un mandat particulier concernant certains enjeux écologiques a été confié à l'Agence par la CRÉ de l'Estrie/CRRNT dans le cadre de la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique. Les suivis sur le terrain effectués dans le cadre de ce projet visaient à évaluer, entre autres, l'impact des activités sylvicoles sur l'épinette rouge ou le bois mort. Ce projet devrait être fort utile pour appuyer la certification forestière sur le territoire. Le rapport final devrait être déposé au début de l'exercice 2013-2014.

Finalement, les activités du PPMV, tout comme celles réalisées dans les Programmes d'aide, doivent s'inscrire dans une optique d'aménagement forestier durable. Par conséquent, les actions de l'Agence permettent de faciliter les processus de certification des différentes organisations de la région. Le prochain PPMV, qui devra être développé en conformité avec la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF), devrait nécessairement contribuer encore davantage à la certification forestière.

Quant aux sommes allouées à la certification, à l'exception du projet financé par la CRÉ de l'Estrie /CRRNT pour l'aménagement écosystémique, celles-ci n'ont pas été comptabilisées.



## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

### MESURE DE LA DÉPRÉDATION FORESTIÈRE CAUSÉE PAR LE CERF DE VIRGINIE EN ESTRIE

Un projet d'évaluation de la déprédation par le cerf de Virginie a été mis en place au printemps 2010. Celui-ci a permis d'établir une méthode d'inventaire, de la valider sur le terrain, de dispenser une formation aux conseillers ainsi que de développer une base de données pour recueillir l'information, la compiler et la traiter. En 2011-2012, l'Agence a coordonné un premier projet visant à soutenir la cueillette de données par les conseillers forestiers dans les peuplements forestiers.

Les premières données étant fragmentaires, un autre projet a été mis en place en 2012-2013, afin de recueillir des informations sur plusieurs centaines de propriétés additionnelles. Financé en partie par le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II, le coût total du projet déposé au printemps 2012 a été évalué à 34 312 \$. Le financement devrait être assuré par la CRÉ de l'Estrie/CRRNT (Volet II, 73 %) et l'AMFE (27 %). Les informations colligées permettront éventuellement de guider les gestionnaires de la faune dans l'identification des secteurs à haut risque de dégradation, de façon à élaborer une stratégie efficace d'optimisation des ressources forestières et fauniques.

Le projet sera finalisé au début de l'exercice 2013-2014.

### IMPLANTATION D'UN DISPOSITIF DE SUIVI DE L'ENVAHISSEMENT DU NERPRUN DANS DES TRAVAUX DE REMISE EN PRODUCTION

Le nerprun bourdaine est un arbuste exotique envahissant préoccupant pour le milieu forestier estrien. L'Agence a donc piloté en 2011-2012 et 2012-2013 un projet visant à documenter cette problématique. Ce projet s'est réalisé en partenariat avec monsieur Nelson Thiffault, ing. f., Ph. D, chercheur à la Direction de la recherche forestière au MRN, et des conseillers forestiers qui ont identifié des sites pour réaliser l'expérimentation.

Ce projet représentait la première étape de l'implantation d'un dispositif de suivi de travaux de préparation de terrain, de reboisement et d'entretien qui va s'échelonner sur un certain nombre d'années. La première phase visait la

préparation des terrains selon quatre méthodes, soit le hersage forestier, le broyage, le débroussaillage suivi d'une mise en andains et, finalement, l'application de phytocide.

Le projet devait initialement se terminer le 31 mars 2012, mais l'échéance a été reportée au 30 septembre 2012 afin de s'assurer que les travaux soient réalisés pendant la période idéale, soit à partir du début de la pleine feuillaison de la végétation jusqu'au 30 septembre. La plupart des travaux de préparation de terrain ont donc été effectués à la fin de l'été, et principalement en septembre 2012.

Le coût total du projet a été de 48 904 \$ et le financement a été assuré par la Direction de la recherche forestière au MRN (11 %), la CRÉ de l'Estrie/CRRNT (Volet II, 15 %), les programmes d'aide de l'Agence (enveloppes des conseillers forestiers pour 18 %, fonds supplémentaires pour 26 %) et le Fonds dédié de l'Agence (30 %).



## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

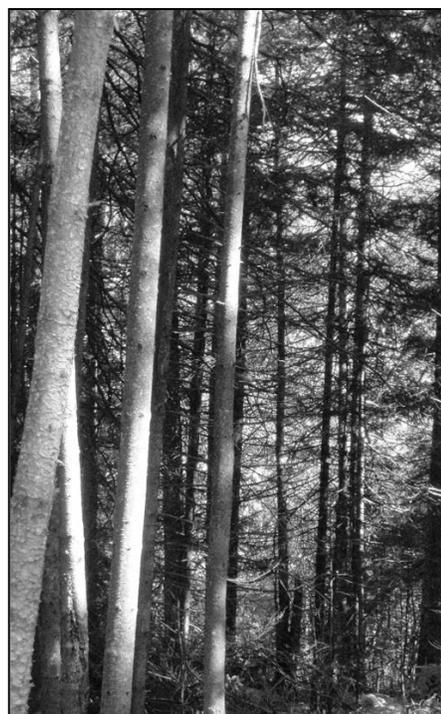
### RÉPONSE DE L'ÉPINETTE ROUGE DANS LES PEUPELEMENTS AMÉNAGÉS EN ESTRIE

En 2012-2013, la CRÉ de l'Estrie/ CRRNT a confié à l'Agence le mandat d'étudier certains enjeux écologiques régionaux. L'enjeu principal retenu concerne la réponse de l'épinette rouge lors des interventions sylvicoles. En effet, cet arbre est moins présent aujourd'hui qu'à l'époque de la colonisation. Certains autres enjeux sont aussi considérés dans l'étude, soit la composition en essences et les types de peuplement, la structure des peuplements et le bois mort. Enfin, mentionnons que le projet s'inscrit dans une optique de certification forestière.

Le coût total du projet a été évalué à 17 000 \$. Il sera financé à 88 % par la CRRNT (15 000 \$), le montant excédentaire correspondant à la participation financière de l'Agence. Le rapport final devrait être déposé en 2013-2014.

### FONDS DÉDIÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA CONNAISSANCE NÉCESSAIRE À LA PROTECTION DU MILIEU FORESTIER ET DE SES COMPOSANTES LES PLUS MENACÉES OU VULNÉRABLES OU SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE

Le conseil d'administration a adopté en 2012-2013 une résolution allouant l'ensemble des sommes résiduelles du Fonds dédié, soit 14 624 \$, au projet *Implantation d'un dispositif de suivi de l'envahissement du nerprun dans des travaux de remise en production.*



## RENDEZ-VOUS DE LA FORÊT PRIVÉE

Dans le contexte de la mise en œuvre du nouveau régime forestier, les partenaires de la forêt privée ont été invités à faire le point sur les divers changements qui influent sur le secteur forestier privé. C'est ainsi que s'est déroulé en mai 2011 le Rendez-vous de la forêt privée. Au cours de cet événement, 30 décisions ont été adoptées. Celles-ci concernent la nouvelle gouvernance en forêt privée, l'engagement et l'enregistrement des propriétaires de boisés, la protection des investissements, le financement de la forêt privée, le Programme de remboursement de taxes foncières, la reconnaissance du modèle d'affaires des groupements forestiers, la connaissance et la planification de la forêt privée, le virage multirésource et, enfin, le bilan des décisions prises au cours des années précédentes en forêt privée.

L'exercice 2012-2013 constituait à la fois une année de mise en œuvre de certaines décisions de même qu'une période de transition, et plusieurs activités de l'Agence ont donc été en lien avec les décisions du Rendez-vous, telles que :

- Participation à la Table des agences/MRN (2 rencontres en cours d'exercice);
- Travail au sein du groupe de travail portant sur la méthode de calcul des taux (Décision 3) et sur les critères de performance (Décision 19);
- Rédaction de commentaires portant sur certains documents provenant du MRN.

### DÉCISION 2 – RETRAIT DU FINANCEMENT DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le MRN demande à ce que les agences suivent périodiquement le nombre de producteurs et les superficies enregistrées. Pour la région, on observe une diminution de 5 % du nombre de producteurs et de 4 % de la superficie forestière enregistrée entre mars 2011 et mars 2013. L'Agence a aussi sondé les conseillers forestiers accrédités à ce sujet. Huit répondants sur douze ont signifié que cette mesure avait eu un impact sur l'adhésion ou le renouvellement des producteurs forestiers. Deux répondants ont dit ne pas avoir observé d'impact significatif et, enfin, deux autres n'étaient pas en mesure de se prononcer.

La baisse pourrait être imputable à divers facteurs comme :

- Plusieurs plans qui devaient être à échéance en 2013 auraient été faits quelques mois à l'avance et auraient été financés avant le 1<sup>er</sup> avril 2012;
- Des producteurs auraient choisi de ne pas renouveler l'enregistrement de leur(s) propriété(s) dans l'immédiat, étant donné les frais à déboursier. Certains auraient préféré attendre que des travaux sylvicoles soient à réaliser sur leur propriété avant de renouveler ; d'autres auraient décidé de ne pas le faire simplement parce qu'ils n'ont jamais vraiment été actifs;
- Certains propriétaires bénéficiant d'aide individuelle auprès de groupements forestiers par le passé ont peut-être décidé de se retirer, car ils ne souhaitent pas signer une convention d'aménagement;
- La baisse globale de budget des dernières années aurait pu démotiver certains propriétaires qui auraient alors choisi de se retirer du système.

Constats et remarques :

- Un conseiller enregistre une baisse importante chez les agriculteurs;
- Plusieurs conseillers considèrent qu'il est maintenant plus difficile de vendre l'idée d'adhérer au système;
- Un conseiller constate que les nouveaux adhérents semblent s'accommoder facilement d'un plan beaucoup plus cher ; il observe un impact très marqué lors du renouvellement des plans, mais pas nécessairement sur l'adhésion des nouveaux propriétaires;
- Il est fort possible qu'une révision du Programme de remboursement de taxes foncières vienne contrebalancer dans une certaine mesure la perte observée à l'adhésion ou lors du renouvellement.

En conclusion, il est très tôt pour pouvoir évaluer précisément l'impact du retrait du financement du plan d'aménagement forestier. Plusieurs facteurs peuvent expliquer la diminution observée au cours des deux dernières années.

### **DÉCISION 8 - ASSURER LA SÉCURISATION DES INVESTISSEMENTS ET DÉCISION 9 - ASSURER D'ABORD L'ENTRETIEN DES INVESTISSEMENTS DÉJÀ CONSENTIS, SURTOUT POUR LES PLANTATIONS**

La politique de sécurisation regroupe les mesures prévues par l'Agence pour s'assurer de la protection et de la concrétisation des investissements. L'Agence, bien que n'ayant pas adopté formellement une telle politique à ce jour, s'est dotée au fil des années de plusieurs approches qui s'inscrivent dans cet esprit (engagement du propriétaire de vingt-cinq ans pour les plantations et dix ans pour les autres travaux, mécanisme de remboursement en cas de destruction, etc.).

Une politique de sécurisation des investissements sera rédigée au cours de l'exercice 2013-2014 et devra faire référence, entre autres, aux éléments suivants :

- Principes généraux (approche concernant la réglementation municipale, investissements en zone blanche, etc.);
- Engagement du propriétaire à la prescription et autres types d'engagements (reboisement de feuillus, reboisement en présence de nerprun);
- Procédure d'analyse et de gestion des plaintes et cadre de gestion des investissements détruits;
- Balises s'adressant aux conseillers forestiers qui concernent le suivi des plantations, le regarni, les problèmes liés aux insectes, mammifères, maladies, chablis, etc;
- Processus d'accréditation;
- Autres.

### **DÉCISION 10 – CANALISATION DES INVESTISSEMENTS DANS LES MUNICIPALITÉS FAVORISANT LA RÉCOLTE DE BOIS ET LA SYLVICULTURE**

En octobre 2012, l'Agence a procédé à une analyse des diverses réglementations sur son territoire. La région de l'Estrie, qui est composée de 89 municipalités, serait couverte par quelque 60 règlements différents. Quoique cet ensemble de règlements soit plutôt complexe, il n'est pas clairement établi que ceux-ci freinent de façon significative la sylviculture en Estrie. À la lumière

des informations dont l'Agence dispose, il ne semble pas y avoir eu de changements majeurs dans la réglementation depuis.

### **DÉCISION 14 – COMPTABILISATION DISTINCTE DES CONTRIBUTIONS ET ATTENTES DES MEMBRES DE L'INDUSTRIE**

L'Agence a toujours comptabilisé les revenus en provenance de l'industrie dans un poste distinct.

Les attentes des membres de l'industrie siégeant au conseil d'administration à l'égard des activités à financer avec les contributions des usines ont fait l'objet de discussions au cours des dernières années. Cependant, aucune proposition n'a été déposée à l'Agence.

### **DÉCISION 19 – MODÈLE D'AFFAIRES DES GROUPEMENTS**

La politique de répartition budgétaire de l'Agence avait été révisée quelques mois avant le Rendez-vous de la forêt privée et l'Agence considérait qu'elle s'inscrivait dans l'esprit de la décision 19. Au chapitre de la répartition des sommes additionnelles vouées à l'aménagement (PIS), l'Agence respectait la décision puisque plus de 75 % de l'enveloppe a été allouée aux groupements forestiers en début d'exercice. Cette politique a dû toutefois être mise à jour en mars 2013 afin de changer l'année de référence du Programme régulier. D'autres modifications sont à prévoir en 2013-2014 afin de tenir compte des critères de performance qui seront produits par le MRN. Concrètement (et sauf dans quelques cas d'exception), alors que par le passé cinq des sept groupements forestiers livraient à la fois de l'aide individuelle et de l'aide regroupée, les organismes de gestion en commun n'offrent dorénavant que de l'aide regroupée, et cette aide ne s'adresse qu'aux propriétés qui sont sous convention d'aménagement dite normalisée. Quant aux autres conseillers, peu de changements réels ont été apportés, puisqu'ils ne livraient dans le passé que de l'aide individuelle (propriétés sans convention). Concrètement, même si la mise en œuvre de la décision 19 n'a pas engendré d'impacts majeurs en Estrie comparativement à d'autres régions, la mise en place de mesures de validation dans le Registre des producteurs forestiers et dans le système de facturation des Agences a toutefois été plus que problématique. En dépit des nombreuses difficultés vécues, l'Agence a veillé à ne pas retarder en cours d'exercice le versement de l'aide financière pour les travaux sylvicoles.

### DÉCISION 21 – RÉVISION DU PPMV - ET DÉCISION 22 – ADAPTER LA PLANIFICATION DES AGENCES AU CONTEXTE QUI EST EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Le PPMV de l'Agence est en cours de révision (voir section à ce sujet), et une planification quinquennale découlera de cet exercice.

En ce qui a trait à la mise à jour du plan quinquennal, notons qu'il existe diverses consignes et orientations à l'Agence relativement aux groupes de travaux à privilégier pour un conseiller. Ainsi, le conseiller doit reboiser en priorité les terrains déjà préparés et procéder aux regarnis des jeunes plantations des années antérieures le cas échéant. En ce qui concerne les activités de reboisement, la diminution des budgets de même que le manque de disponibilité des sites requérant peu de préparation ont fait en sorte que celles-ci ont diminué graduellement au fil des ans. De plus, l'Agence valide annuellement le nombre de plants commandés par les conseillers. Dans un contexte où les budgets d'aménagement ont diminué de façon significative depuis 2009, le conseil d'administration de l'Agence a évalué que, pour 2013-2014, la rareté des perturbations naturelles sur le territoire, la situation plutôt positive des marchés par rapport aux années antérieures (sauf en ce qui concerne le marché de la pâte résineuse) de même que la disponibilité de la main-d'œuvre ne justifient pas d'imposer une consigne particulière pour la livraison des programmes en 2013-2014. L'Agence se réserve toutefois la possibilité de procéder à certains ajustements en cours d'année.

### DÉCISION 26 – RÉVISION DES NORMES DES TRAVAUX SYLVICOLES

Cette décision consiste en une révision des normes des travaux sylvicoles en considérant les rendements forestiers escomptés et la charge de travail afin d'améliorer les conditions des ouvriers sylvicoles.

En 2011-2012, la permanence de l'Agence avait relevé les nombreuses modifications qui s'inscrivaient dans l'esprit de cette décision. Aucune nouvelle mesure n'a été introduite en 2012-2013.

### DÉCISION 27 – ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LA CERTIFICATION

Voir la section sur la certification incluse dans le PPMV.



## AUTRES ACTIVITÉS

En 2012-2013, le président et la permanence de l'Agence ont œuvré au sein de multiples organisations, comités ou groupes, et ont collaboré à de nombreux événements :

- Planification stratégique de la CRÉ de l'Estrie;
- Projet d'aménagement intégré par sous-bassin versant - Projet du ruisseau Bernier (comité de suivi et comité de projet);
- Commission régionale des Ressources naturelles et du territoire et certains comités afférents (conseil d'administration, comité de mise en œuvre du PRDIRT, comité régional sur la géomatique, comité technique régional sur les aires protégées);
- Rencontre de la Table des agents ruraux (CLD);
- Rencontre de sensibilisation de la Ville de Sherbrooke;
- Rencontre au sujet des Parcs régionaux;
- Rencontre de la Table des MRC de l'Estrie au sujet des budgets forestiers régionaux;
- Rencontre du comité technique de la révision du schéma d'aménagement de développement de la MRC de Coaticook;
- Rencontre du comité de certification FSC du SPBE;
- Groupe de travail sur la rédaction des libellés types d'une servitude de conservation forestière – Conciliation entre conservation et foresterie (phase III);
- Association forestière des Cantons de l'Est (Conseil d'administration, congrès et planification stratégique);
- Conférence de presse concernant les Plans de développement de la zone agricole de la MRC des Sources;

- COGESAF (CLBV signature d'entente de bassin, etc.);
- Journée des Associations (RAPPEL);
- Comité d'appel dans le cadre de l'Entente tripartite sur le reboisement des friches;
- Table foresterie-conservation de Forêt Hereford inc.

Soulignons les représentations politiques faites en cours d'exercice par le président de l'Agence, monsieur Jean-Paul Gendron, auprès du ministre Réjean Hébert et du député de Mégantic, Ghislain Bolduc.

Enfin, mentionnons que Jean-Paul Gendron est président de la Table de Gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire public de l'Estrie (Table GIRT).



**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

**ÉTATS FINANCIERS**

Résultats

Évolution des soldes des fonds

Bilan

Flux de trésorerie

Notes complémentaires

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Annexe A - Produits

Annexe B - Produits et charges du fonds d'administration générale par projet



**Agence de mise en valeur  
de la forêt privée de l'Estrie**

230, rue King Ouest, bureau 206  
Sherbrooke (Québec)  
J1H 1P9  
Tél. : 819 823-8884  
Télec. : 819 823-8885  
amfe@abacom.com

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de  
**L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA  
FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE, qui comprend le bilan au 31 mars 2013, les états des résultats, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilités de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

L'organisme tire des produits de contributions des industriels pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des contributions reçues, des résultats nets, de l'actif et des soldes des fonds.

### *Opinion avec réserve*

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe précédent, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

### *Informations comparatives*

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui explique que l'AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE a adopté les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1er avril 2012, la date de transition étant le 1er avril 2011. La direction a appliqué rétrospectivement ces normes aux informations comparatives incluses dans ces états financiers, y compris les bilans au 31 mars 2012 et au 1er avril 2011, et les états des résultats, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, ainsi que les informations connexes. Nous n'avons pas pour mission de délivrer rapport sur les informations comparatives retraitées qui n'ont donc pas été auditées.

*Guérin Morin CPA Inc*  
*Par Michel Guérin CPA Auditeur, CA*  
Michel Guérin, CPA auditeur, CA  
Sherbrooke (Québec)  
Le 5 juin 2013

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**

**RÉSULTATS**

**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013**

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	<b>Fonds d'administration générale (Annexe B)</b>	<b>Total</b>
<b>PRODUITS (ANNEXE A)</b>	3 975 815 \$	3 779 629 \$
<b>CHARGES</b>		
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT	3 351 872	3 391 431
RECRUTEMENT	2 687	18 690
VISITE CONSEIL HORS PROGRAMME	5 498	11 740
FORMATION DES PRODUCTEURS ET DES CONSEILLERS	25 251	25 573
	<u>3 385 308</u>	<u>3 447 434</u>
<b>ADMINISTRATION</b>		
Salaires et avantages sociaux	351 759	346 673
Assurances	5 083	5 323
Cotisations professionnelles	2 366	4 636
Entretien et réparations	2 024	1 929
Fournitures de bureau	11 659	11 737
Fournitures de foresterie	281	1 018
Frais de déplacement et de représentation	12 508	11 616
Frais de transport	1 212	1 124
Frais divers	526	1 437
Honoraires professionnels	17 642	33 291
Loyer	25 808	24 985
Location d'équipement	1 514	2 261
Mauvaises créances	6 623	-
Système d'information géographique	79	16 191
Télécommunications	8 410	8 769
Transport de plants	528	514
Amortissement - matériel informatique	1 003	364
	<u>449 025</u>	<u>471 868</u>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<u>3 834 333</u>	<u>3 919 302</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>141 482 \$</u>	<u>(139 673) \$</u>

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**

**ÉVOLUTION DES SOLDES DES FONDS**

**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013**

	2013			2012	
	Fonds d'administration générale	Fonds affecté	Investis en immobilisations	Total	Total
<b>SOLDES AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>					
Déjà établis	557 826 \$	14 538 \$	924 \$	<b>573 288 \$</b>	640 647 \$
Redressements sur les exercices antérieurs	-	-	-	-	72 314
Soldes redressés	557 826	14 538	924	<b>573 288</b>	712 961
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	141 482	-	-	<b>141 482</b>	(139 673)
	699 308	14 538	924	<b>714 770</b>	573 288
Virements interfonds (Note 4)	12 407	(14 538)	2 131	-	-
<b>SOLDES À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>711 715 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>3 055 \$</u>	<u><b>714 770 \$</b></u>	<u>573 288 \$</u>

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**

**BILAN**

**AU 31 MARS 2013**

	<b>2013</b>			<b>2012</b>	Au 1er avril <b>2011</b>
	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds d'immobilisations	Total	Total	Total
<b>ACTIF</b>					
<b>À COURT TERME</b>					
Encaisse	103 552 \$	- \$	<b>103 552 \$</b>	40 673 \$	161 351 \$
Dépôt à terme, 1,07% échéant en novembre 2013	535 000	-	<b>535 000</b>	698 000	388 000
Débiteurs (Note 5)	270 129	-	<b>270 129</b>	327 108	431 681
Avance au fonds d'administration	-	-	-	14 538	14 538
	<u>908 681</u>	-	<b>908 681</b>	1 080 319	995 570
<b>IMMOBILISATIONS</b>					
CORPORELLES (Note 6)	-	3 055	<b>3 055</b>	924	297
	<u>908 681 \$</u>	<u>3 055 \$</u>	<b>911 736 \$</b>	<u>1 081 243 \$</u>	<u>995 867 \$</u>
<b>PASSIF</b>					
<b>À COURT TERME</b>					
Avance du fonds affecté	- \$	- \$	- \$	14 538 \$	14 538 \$
Créditeurs (Note 7)	196 966	-	<b>196 966</b>	493 417	268 368
	<u>196 966</u>	-	<b>196 966</b>	507 955	282 906
<b>SOLDES DES FONDS</b>					
Administration générale	711 715	-	<b>711 715</b>	557 826	698 126
Affecté	-	-	-	14 538	14 538
Investis en immobilisations	-	3 055	<b>3 055</b>	924	297
	<u>711 715</u>	<u>3 055</u>	<b>714 770</b>	573 288	712 961
	<u>908 681 \$</u>	<u>3 055 \$</u>	<b>911 736 \$</b>	<u>1 081 243 \$</u>	<u>995 867 \$</u>

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (Note 8)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

\_\_\_\_\_, Administrateur

\_\_\_\_\_, Administrateur

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**

**FLUX DE TRÉSORERIE**

**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013**

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	141 482 \$	(139 673) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>1 003</u>	<u>364</u>
	142 485	(139 309)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	56 979	104 573
Créditeurs	<u>(296 451)</u>	<u>225 049</u>
	<u>(96 987)</u>	<u>190 313</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation nette du dépôt à terme	163 000	(310 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(3 134)</u>	<u>(991)</u>
	<u>159 866</u>	<u>(310 991)</u>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	62 879	(120 678)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>40 673</u>	<u>161 351</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u><u>103 552 \$</u></u>	<u><u>40 673 \$</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

# AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2013

### **1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

---

L'organisme est une personne morale régie par le Code Civil du Québec. Il a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur ainsi que le soutien financier et technique.

### **2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

---

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

b) Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des produits. Les produits affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

c) Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Le fonds affecté est composé du fonds dédié au développement de la connaissance nécessaire à la protection du milieu forestier et de ses composantes les plus menacées ou vulnérables ou susceptibles de l'être.

Le fonds des immobilisations présente les actifs et les passifs afférents aux immobilisations.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

# AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2013

### 2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

---

#### e) Instruments financiers

##### Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du dépôt à terme et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent créditeurs.

##### Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

##### Coûts de transactions

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transactions directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

#### f) Immobilisations corporelles

Le matériel informatique et l'équipement de bureau sont comptabilisés au coût dans le fonds d'immobilisations et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux de 33,33% et de 20%.

#### g) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

# AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2013

### 2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

---

#### h) Ventilation des charges

L'organisme présente plusieurs de ses charges regroupées par projet à l'Annexe B.

Les charges qui se rapportent directement à ces projets ont été ventilées selon les clés de répartition suivante:

Salaires et avantages sociaux:

- au prorata des heures travaillées pour chaque projet

Autres charges:

- coût direct selon chacun des projets

### 3- INCIDENCE DU CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

---

L'organisme a choisi d'appliquer les normes de la Partie III du *Manuel de l'ICCA - Comptabilité*, normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Les présents états financiers sont les premiers états financiers préparés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ci-après appelées «NCOSBL».

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2013 ont été élaborés en conformité avec les principes comptables décrits et notamment les dispositions prévues au chapitre 1501, «Application initiale des normes» du *Manuel de l'ICCA - Comptabilité* relatives aux premiers adoptants de ce référentiel comptable.

Il n'y a eu aucune incidence lors de l'adoption de ces normes à la date de transition soit le 1er avril 2011 (date d'ouverture du premier exercice de comparaison).

### 4- VIREMENTS INTERFONDS

---

Les virements interfonds entre le fonds d'administration générale et le fonds investis en immobilisations se détaillent comme suit:

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 003) \$	(364) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>3 134</u>	<u>991</u>
	<u>2 131 \$</u>	<u>627 \$</u>

Le virement interfonds avec le fonds affecté provient d'une résolution du conseil d'administration pour transférer le solde du fonds affecté au projet Volet II.

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 31 MARS 2013**

**5- DÉBITEURS**

	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Conférence Régionale des Élus de l'Estrie	2 272 \$	- \$
Développement économique Canada (FAC)	193 183	202 150
Industriels	62 410	113 331
Taxes de ventes	7 911	9 392
Intérêts à recevoir	4 353	2 235
	<b>270 129 \$</b>	<b>327 108 \$</b>

**6- IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<b>2013</b>		<b>2012</b>	
	<b>Coût</b>	<b>Amortis- sement cumulé</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Valeur nette</b>
Matériel informatique	16 219 \$	13 164 \$	3 055 \$	924 \$
Équipement de bureau	23 266	23 266	-	-
	<b>39 485 \$</b>	<b>36 430 \$</b>	<b>3 055 \$</b>	<b>924 \$</b>

**7- CRÉDITEURS**

	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Fournisseurs	145 391 \$	445 985 \$
Frais courus	3 500	3 500
Sommes à remettre à l'État	13 063	12 386
Salaires à payer	35 012	31 546
	<b>196 966 \$</b>	<b>493 417 \$</b>

**8- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

L'organisme est locataire d'un local en vertu d'un bail venant à échéance en mai 2014. Les paiements minimums futurs totalisent 30 826 \$ et comprennent les versements suivants au cours des prochains exercices :

2014 -	26 409 \$
2015 -	4 417 \$

# AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2013

### 8- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (suite)

---

L'organisme s'est engagé en vertu d'un contrat de location d'un photocopieur venant à échéance en juillet 2015. Les paiements minimums futurs totalisent 5 276 \$ et comprennent les versements suivants au cours des prochains exercices :

2014 -	2 261 \$
2015 -	2 261 \$
2016 -	754 \$

### 9- INSTRUMENTS FINANCIERS

---

#### Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2013.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses crédateurs.

#### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie.

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013**

---

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
<b>ANNEXE A - PRODUITS</b>		
Fonds d'administration générale		
Contributions des industriels	494 646 \$	531 511 \$
Vérification opérationnelle et destruction d'investissements	45 671	15 013
Ministère des Ressources naturelles		
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	2 506 100	2 506 100
Programme d'investissements sylvicoles (PIS)	675 950	475 950
Volet II	23 003	24 142
Développement économique Canada (FAC, IPREFQ)	202 150	202 150
Autres	21 958	15 035
Intérêts	6 337	9 728
	<u>3 975 815 \$</u>	<u>3 779 629 \$</u>

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**  
**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013**

**Annexe B - PRODUITS ET CHARGES DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE PAR PROJET**

	Fonds d'administration générale						
	Enveloppe de base		PIS - IPREFQ		CRRNT	Volet II	Total
	Administration générale	PPMV	Vérification opérationnelle	Administration générale			
<b>PRODUITS</b>	3 007 102 \$	40 \$	41 559 \$	878 100 \$	21 899 \$	23 003 \$	3 975 815 \$
<b>CHARGES</b>							
Travaux d'aménagement	2 494 902	-	-	840 176	-	16 794	3 351 872
Recrutement	-	-	-	2 687	-	-	2 687
Visite conseil hors programme	5 498	-	-	-	-	-	5 498
Formation des producteurs et des conseillers	17 222	-	-	-	8 029	-	25 251
	2 517 622	-	-	842 863	8 029	16 794	3 385 308
<b>ADMINISTRATION</b>							
Salaires et avantages sociaux	107 925	74 707	107 982	21 953	9 634	9 622	351 759
Assurances	5 083	-	-	-	-	-	5 083
Cotisations professionnelles	2 366	-	-	-	-	-	2 366
Entretien et réparations	2 024	-	-	-	-	-	2 024
Fournitures de bureau	9 565	1 666	110	-	318	-	11 659
Fournitures de foresterie	-	-	243	-	38	-	281
Frais de déplacement et de représentation	2 929	925	7 119	-	535	1 000	12 508
Frais de transport	1 212	-	-	-	-	-	1 212
Frais divers	404	3	46	-	-	73	526
Honoraires professionnels	6 019	-	-	-	10 999	624	17 642
Loyer	25 808	-	-	-	-	-	25 808
Location d'équipement	1 514	-	-	-	-	-	1 514
Mauvaises créances	6 623	-	-	-	-	-	6 623
Système d'information géographique	-	-	-	-	79	-	79
Télécommunications	8 410	-	-	-	-	-	8 410
Transport de plants	528	-	-	-	-	-	528
Amortissement - matériel informatique	1 003	-	-	-	-	-	1 003
	181 413	77 301	115 500	21 953	21 603	11 319	449 025
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	2 699 035	77 301	115 500	864 816	29 632	28 113	3 834 333
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	308 067 \$	(77 261) \$	(73 941) \$	13 284 \$	(7 733) \$	(5 110) \$	141 482 \$

## CONTEXTE ET PRÉVISIONS D' ACTIONS 2013-2014

L'exercice 2012-2013 s'inscrit dans la continuité. En effet, l'Agence aura à s'investir dans la mise à jour et la mise en œuvre de son Plan de protection et de mise en valeur ainsi que dans une rigoureuse coordination des programmes d'aide, ce qui constitue le fondement même de sa mission.

Certaines décisions adoptées au cours du Rendez-vous de la forêt privée devront faire l'objet d'une attention toute particulière, telles que la finalisation de la révision des taux, l'élaboration d'une politique de sécurisation des investissements ou le suivi des modalités entourant le modèle d'affaires des groupements forestiers.

Plus spécifiquement l'Agence devra :

- Soutenir les intervenants dans une démarche de certification forestière;
- Travailler en étroite collaboration avec divers partenaires et intervenants du milieu (organismes de bassin versant, groupes de conservation, CRRNT, etc.) afin de stimuler la mise en valeur des boisés privés;
- Poursuivre et assurer la bonification continue des modalités d'administration et de livraison du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et du Programme d'investissements sylvicoles;
- Viser 5 % de vérification opérationnelle régulière pour les travaux facturés et procéder à une intensification de la vérification auprès de certains conseillers;
- Procéder à des suivis des plantations feuillues;
- Continuer à s'investir dans le projet de recherche sur le nerprun bourdaine;

- Oeuvrer à un projet de mesures d'atténuation pour les espèces végétales menacées, vulnérables ou susceptibles dans l'aménagement des forêts privées de l'Estrie;
- Apporter un soutien technique particulier aux activités de mise en terre de feuillus nobles et de peupliers hybrides;
- Maintenir et améliorer le processus d'accompagnement et de transfert de connaissances à l'endroit des conseillers forestiers;
- Poursuivre le transfert de connaissances à l'endroit des propriétaires forestiers;
- Agir sur tout autre dossier, selon les orientations ou indications du conseil d'administration;
- Soutenir deux MRC lors de la réalisation de leur plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Enfin, le président de l'Agence, monsieur Jean-Paul Gendron, se fera un devoir de continuer à promouvoir la mise en valeur de la forêt privée estrienne.

# PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013-2014

## FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POSTE BUDGÉTAIRE	Enveloppe de base			PIS		Volet II	PAIR (CRRNT)	TOTAL
	Administration et fonctionnement	VO	PPMV	Administration et fonctionnement	VO			
<b>REVENUS</b>								
Contribution du MRN	2 506 100 \$			627 300 \$				3 133 400 \$
Contribution des titulaires de permis d'exploitation d'usine	440 000 \$							440 000 \$
Autres revenus	- \$	10 000 \$	3 900 \$			27 471 \$	15 750 \$	57 121 \$
Intérêts	4 000 \$							4 000 \$
Retrait des surplus	3 254 \$		15 000 \$	7 313 \$		17 433 \$		43 000 \$
Transfert entre fonds	3 750 \$	-18 394 \$	-10 689 \$			18 394 \$	6 939 \$	0 \$
<b>Sous-total</b>	<b>2 957 104 \$</b>	<b>-8 394 \$</b>	<b>8 211 \$</b>	<b>634 613 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>63 298 \$</b>	<b>22 689 \$</b>	<b>3 677 521 \$</b>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>2 956 921 \$</b>			<b>634 613 \$</b>		<b>63 298 \$</b>	<b>22 689 \$</b>	<b>3 677 521 \$</b>

### DÉPENSES

#### Frais d'administration, de planification et de suivi

Salaires, avantages sociaux	118 851 \$	118 694 \$	66 875 \$	12 758 \$	14 542 \$	18 871 \$	9 408 \$	360 000 \$
Assurances (bureau et responsabilité des dirigeants et des ingénieurs forestiers)	6 000 \$							6 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement, de repas, de représentation et inscriptions colloques	3 500 \$	8 000 \$	1 000 \$				810 \$	13 310 \$
Cotisation professionnelle	3 000 \$							3 000 \$
Honoraires (vérificateur et professionnel affaires courantes)	8 000 \$							8 000 \$
Développement et maintenance SIGGA	3 500 \$							3 500 \$
Loyer (loyer, conciergerie et système d'alarme)	30 500 \$							30 500 \$
Réunions (réunions et location de salle)	1 000 \$							1 000 \$
Permis, taxes et licences	1 500 \$							1 500 \$
Télécommunications (frais téléphoniques, internet)	9 500 \$							9 500 \$
Poste, expédition	2 000 \$							2 000 \$
Papeterie et fournitures de bureau	3 500 \$							3 500 \$

# PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013-2014

POSTE BUDGÉTAIRE	Enveloppe de base			PIS		Volet II	PAIR (CRRNT)	TOTAL
	Administration et fonctionnement	VO	PPMV	Administration et fonctionnement	VO			
Achat et entretien d'équipement / ameublement (matériel foresterie, informatique, location d'équipement)	5 000 \$							5 000 \$
Publicité et représentation	1 000 \$							1 000 \$
Articles divers et frais bancaires	2 000 \$							2 000 \$
Honoraires professionnels extraordinaires	2 000 \$					44 427 \$	12 471 \$	58 898 \$
<b>Sous-total</b>	<b>200 851 \$</b>	<b>126 694 \$</b>	<b>67 875 \$</b>	<b>12 758 \$</b>	<b>14 542 \$</b>	<b>63 298 \$</b>	<b>22 689 \$</b>	<b>508 708 \$</b>
<b>Sous-total administratif</b>	<b>395 421 \$</b>			<b>27 300 \$</b>		<b>63 298 \$</b>	<b>22 689 \$</b>	<b>508 708 \$</b>

Frais d'exploitation								
Programme d'aide et visites conseils hors programme	2 500 000 \$			600 000 \$				3 100 000 \$
Frais de transport de plants et location de structure	10 000 \$							10 000 \$
Projets particuliers recrutement-Engagements années antérieures				7 313 \$				7 313 \$
Révision et suivi PPMV			15 000 \$					15 000 \$
Transfert de connaissances	30 000 \$							30 000 \$
Système inf. géog.			6 500 \$					6 500 \$
<b>Sous-total</b>	<b>2 540 000 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>21 500 \$</b>	<b>607 313 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>3 168 813 \$</b>
<b>Sous-total exploitation</b>	<b>2 561 500 \$</b>			<b>607 313 \$</b>		<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>3 168 813 \$</b>
<b>Sous-total dépenses</b>	<b>2 740 851 \$</b>	<b>126 694 \$</b>	<b>89 375 \$</b>	<b>620 071 \$</b>	<b>14 542 \$</b>	<b>63 298 \$</b>	<b>22 689 \$</b>	<b>3 677 521 \$</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 956 921 \$</b>			<b>634 613 \$</b>		<b>63 298 \$</b>	<b>22 689 \$</b>	<b>3 677 521 \$</b>
<b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DEPENSES</b>	<b>0 \$</b>			<b>0 \$</b>		<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

Note : Ces prévisions constituent des prévisions préliminaires. Ces budgets sont sujets à des changements que pourrait apporter le conseil d'administration.

# ANNEXE 1

## LISTE DES MEMBRES DE L'AMFE AU 31 MARS 2013

### MEMBRES RÉGULIERS

#### LE MONDE MUNICIPAL

- MRC Les Sources
- MRC Coaticook
- MRC Le Granit
- MRC Le Haut-Saint-François
- MRC Le Val-Saint-François
- MRC Memphrémagog
- Ville de Sherbrooke

#### LES PRODUCTEURS FORESTIERS

##### Sous catégorie des Syndicats et Offices de producteurs de bois

- Association des propriétaires de boisés de la Beauce
- Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie

##### Sous catégorie des organismes de gestion en commun

- Aménagement forestier coopératif de Wolfe
- Aménagement forestier coopératif des Appalaches
- Aménagement forestier et agricole des Sommets inc.
- Groupement forestier coopératif Saint-François
- Groupement forestier du Haut-Yamaska inc.
- Groupement forestier et agricole de Beauce-Sud inc.
- Groupement forestier Chaudière inc.

#### LES TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION D'USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS

##### Sous catégorie du sciage, du déroulage et des panneaux

- A. Lapointe et fils Itée
- Billots Sélect Mégantic inc.

- Bois Champigny inc.
- Busque & Laflamme inc.
- Carrier et Bégin inc.
- Clermond Hamel Itée
- Commonwealth Plywood Itée
- Gérard Crête et fils Itée
- J.A. Fontaine et fils inc.
- La Menuiserie d'East Angus inc.
- Les Bois Poulin inc.
- Les Entreprises JM Champeau inc.
- Marcel Lauzon inc.
- Multibois F.L. inc.
- Paul Vallée inc.
- Reginald Dingman & Sons Wood Products
- Scierie Alexandre Lemay et fils inc.
- Vexco inc.
- W.H. Hunting, Div. C.A. Spencer inc.

##### Sous catégorie des pâtes et papiers

- Domtar inc.
- Kruger inc.

#### MEMBRE ASSOCIÉ

- La firme de consultant For-Éco

## ANNEXE 2

### CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS 2012-2013

#### **AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE**

115, rue Principale  
Ham-Nord (Québec) G0P 1A0  
Téléphone : (819) 344-2232  
Télécopieur : (819) 344-2235

#### **AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES**

112, Route 257 Sud  
La Patrie (Québec) J0B 1Y0  
Téléphone : (819) 888-2790  
Télécopieur : (819) 888-2716

#### **AMÉNAGEMENT FORESTIER ET AGRICOLE DES SOMMETS INC.**

769, Route 141 – R.R. 6  
Coaticook (Québec) J1A 2S5  
Téléphone : (819) 849-7048  
Télécopieur : (819) 849-7049

#### **CHABOT, POMERLEAU & ASSOCIÉS**

4927, boul. Industriel  
Sherbrooke (Québec) J1R 0P4  
Téléphone : (819) 791-8668  
Télécopieur : (819) 791-8669

#### **FOR-ECO**

560, chemin Knowlton – bureau A  
Lac Brome (Québec) J0E 1V0  
Téléphone : (450) 242-1366  
Télécopieur : (450) 242-1367

#### **GROUPEMENT FORESTIER CHAUDIÈRE INC.**

356, rue Principale  
St-Victor Beauce (Québec) G0M 2B0  
Téléphone : (418) 588-6674  
Télécopieur : (418) 588-6774

#### **GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF ST-FRANÇOIS**

345, Parc Industriel  
Windsor (Québec) J1S 3A7  
Téléphone : (819) 845-3266  
Télécopieur : (819) 845-5535

#### **GROUPEMENT FORESTIER DU HAUT-YAMASKA INC.**

578, rue Rivière  
Cowansville (Québec) J2K 3G6  
Téléphone : (450) 263-7120  
Télécopieur : (450) 263-4317

#### **GROUPEMENT FORESTIER ET AGRICOLE DE BEAUCE-SUD INC.**

34, 4e Rue Ouest  
St-Martin (Québec) G0M 1B0  
Téléphone : (418) 382-5068  
Télécopieur : (418) 382-5816

#### **LES CONSULTANTS BEAU BOISÉ**

473, chemin Harvey  
Cookshire (Québec) J0B 1M0  
Téléphone : (819) 875-5415

#### **CONSUL-FORÊT M. DUROCHER INC.**

71, chemin Amy, R.R. 2  
Ayer's Cliff (Québec) J0B 1C0  
Téléphone : (819) 876-2655  
Télécopieur : (819) 876-2655

#### **SERVICES FORESTIERS FRANÇOIS MARTEL INC.**

6691, rue Salaberry  
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1K2  
Téléphone : (819) 583-2078  
Télécopieur : (819) 583-4112

#### **SOCIÉTÉ FORESTIÈRE CAMBIUM ENR.**

60, rue Dufferin – C.P. 897  
Waterloo (Québec) J0E 2N0  
Téléphone : (450) 539-2427  
Télécopieur : (450) 539-1603

#### **ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA BEAUCE**

3500, boul. Dionne  
St-Georges (Québec) G5Y 3Y9  
Téléphone : (418) 228-5110  
Télécopieur : (418) 228-5800

#### **DOMTAR INC.**

609, Rang 12 – C.P. 1010  
Windsor (Québec) J1S 2L9  
Téléphone : (819) 845-2771 poste 58380  
Télécopieur : (819) 845-8299

## ANNEXE 3

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS DANS LES PROGRAMMES D'AIDE EN 2012-2013

Conseiller forestier	Aide regroupée	Pourcentage de l'enveloppe	Aide individuelle	Pourcentage de l'enveloppe
GFC St-François	575 310 \$	17,2 %	61 833 \$	1,8 %
AFA Sommets	656 144 \$	19,6 %	790 \$	0,0 %
AFC Wolfe	339 347 \$	10,1 %	23 043 \$	0,7 %
AFC Appalaches	656 831 \$	19,6 %		
GF Haut-Yamaska	69 474 \$	2,1 %	5 309 \$	0,2 %
GF Chaudière	142 035 \$	4,2 %		
GFA Beauce-Sud	196 826 \$	5,9 %		
Domtar inc.			19 762 \$	0,6 %
Services Forestiers François Martel			109 729 \$	3,3 %
For-Éco			49 265 \$	1,5 %
Consul-Forêt M. Durocher inc.			61 427 \$	1,8 %
Les Consultants Beau Boisé			25 083 \$	0,7 %
APB-Beauce			164 312 \$	4,9 %
Société forestière Cambium			36 109 \$	1,1 %
Chabot, Pomerleau & Associés			159 244 \$	4,8 %
<b>Total</b>	<b>2 635 967 \$</b>	<b>78,6 %</b>	<b>715 904 \$</b>	<b>21,4 %</b>

## ANNEXE 4

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2012-2013 DANS LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Groupe	Code	Activité de mise en valeur	Quantité	Unité	Nombre	Taux (\$/unité)	Total
05	0501	Débroussaillage et déblaiement	32,70	ha	19	1 530 \$	50 023 \$
05	0502	Débroussaillage	1,71	ha	3	975 \$	1 782 \$
05	0504	Déchetage 1 à 2 m	3,36	ha	4	835 \$	2 806 \$
05	0505	Déchetage plus de 2 m	15,15	ha	8	1 160 \$	17 574 \$
05	0507	Récupération, débroussaillage et déblaiement	40,3	ha	17	1 200 \$	48 360 \$
05	0512	Hersage forestier	45,8	ha	13	885 \$	40 533 \$
05	0516	Déblaiement mécanique	4,29	ha	2	535 \$	2 295 \$
05	0517	Débroussaillage et déblaiement manuel	17,6	ha	11	660 \$	11 616 \$
05	0520	Labourage, hersage agricole (plantation feuillue)	0,96	ha	1	420 \$	403 \$
05	599	Préparation de terrain (cas particulier)	1,55	ha	1	2 000 \$	7 913 \$
05	2517	Débroussaillage – déblaiement manuel	1,3	ha	2	- \$	- \$
<b>Total préparation de terrain</b>			<b>164,72</b>		<b>81</b>		<b>183 305 \$</b>
06	0603	Plantation manuelle réc. 300 cc et plus (feuillus)	0,55	1000 plants	3	560 \$	308 \$
06	0612	Enrichissement trouée ou éclaircie réc. 300 cc et plus (feuillus)	0,55	1000 plants	2	910 \$	501 \$
06	0627	Plantation manuelle peupliers hybrides de 1,5 m et plus	0,45	1000 plants	1	700 \$	315 \$
06	0631	Enrichissement réc. 300 cc et plus (résineux)	0,5	1000 plants	1	730 \$	365 \$
06	0638	Plantation manuelle réc. 300 cc et plus (résineux)	275,165	1000 plants	69	420 \$	115 569 \$
06	0644	Regarni réc. 300 cc et plus (résineux)	34,36	1000 plants	24	640 \$	21 990 \$
06	0663	Plantation manuelle PFD (feuillus)	1,55	1000 plants	4	555 \$	860 \$
06	0664	Enrichissement trouée ou éclaircie PFD (feuillus)	0,15	1000 plants	1	895 \$	134 \$
06	0666	Plantation manuelle PFD (résineux)	424,693	1000 plants	91	395 \$	167 754 \$
06	0667	Enrichissement trouée ou éclaircie PFD (résineux)	8,626	1000 plants	8	725 \$	6 196 \$
06	0668	Regarni PFD (résineux)	94,38	1000 plants	49	615 \$	58 012 \$
06	2628	Plantation manuelle - Racines nues PDF (résineux)	2,54	1000 plants	3	- \$	- \$
06	2638	Plantation manuelle – rec. 300 cc et plus (résineux)	70,359	1000 plants	5	- \$	- \$
06	2644	Regarni réc. 300 cc et plus (résineux)	0,676	1000 plants	1	- \$	- \$
<b>Total reboisement</b>			<b>914,549</b>		<b>262</b>		<b>372 004 \$</b>
07	0755	Dégagement mécanique ou manuel (-1,5 m)	55,55	ha	31	1 000 \$	55 548 \$
07	0758	Dégagement mécanique ou manuel (+1,5 m)	34,69	ha	16	915 \$	31 741 \$
07	0759	Éclaircie précommerciale plantation	7,06	ha	3	1 180 \$	8 331 \$
07	0763	Dégagement mécanique ou manuel (+1,5 m)	11,81	ha	5	770 \$	9 094 \$
07	0764	Dégagement mécanique ou manuel (-1 mètre) 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> (100 %)	240,97	ha	72	1 355 \$	326 514 \$
07	0765	Dégagement mécanique ou manuel (+ 1 mètre) 40 % +, 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> 100 %	50,68	ha	19	1 100 \$	55 748 \$
07	0767	Dégagement mécanique ou manuel (-1 mètre) 3 <sup>e</sup> et +	2,17	ha	2	1 125 \$	2 441 \$

**TRAVAUX RÉALISÉS EN 2012-2013 DANS LE PROGRAMME  
D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES**

Groupe	Code	Activité de mise en valeur	Quantité	Unité	Nombre	Taux (\$/unité)	Total
07	0768	Dégagement mécanique ou manuel (+ 1 mètre) 40 % +, 3 <sup>e</sup> et plus	12,22	ha	7	915 \$	11 181 \$
07	0769	Dégagement mécanique ou manuel (+ 1 mètre) 20 à 40 %, 3 <sup>e</sup> et plus	0,5	ha	1	770 \$	385 \$
07	0780	Pose de protecteurs en nylon (1000 unités)	1,8	1000 protecteurs	5	4 215 \$	7 587 \$
07	0784	Protection contre les insectes, les maladies et les animaux	3,8	ha	7	460 \$	1 748 \$
07	0790	Paillis	0,7	ha	1	1 210\$	847 \$
07	2758	Dégagement mécanique ou manuel	19,09	ha	13	- \$	- \$
<b>Total entretien de plantation</b>			<b>441,04</b>		<b>182</b>		<b>511 166 \$</b>
08	0857	Dégagement mécanique ou manuel régénération naturelle (+1,5 m)	5,7	ha	5	1 035 \$	5 900 \$
08	0859	Dégagement mécanique ou manuel régénération naturelle (+1 m)	16,81	ha	8	1 035 \$	17 398 \$
08	0860	Dégagement mécanique ou manuel régénération naturelle (-1 mètre)	14,35	ha	6	1 250 \$	17 938 \$
08	0862	Éclaircie précommerciale résineux	76,71	ha	34	1 175 \$	90 134 \$
08	0863	Éclaircie précommerciale feuillus d'ombre (puits de lumière)	19,0	ha	5	1 075 \$	20 425 \$
08	2862	Éclaircie précommerciale résineux	25,32	ha	7	- \$	- \$
08	2863	Éclaircie précommerciale feuillus d'ombre	0,2	ha	1	- \$	- \$
08	2864	Éclaircie précommerciale (feuillus de lumière)	0,5	ha	1	- \$	- \$
08	2883	Élagage	21,9	ha	6	- \$	- \$
<b>Total travaux non commerciaux</b>			<b>180,49</b>		<b>73</b>		<b>151 795 \$</b>
09	0902	Première éclaircie comm. de plantation résineuse avec martelage	79,12	ha	50	1 655 \$	128 238 \$
09	0910	Première éclaircie plantation résineuse sans martelage	1,5	ha	1	1 375 \$	2 063 \$
09	0912	Coupe de récupération totale	2,4	ha	2	345 \$	828 \$
09	0913	Première éclaircie plantation résineuse avec martelage	114,99	ha	65	1 405 \$	161 346 \$
009	0914	Première éclaircie plantation résineuse sans martelage	5,5	ha	3	1 180 \$	6 490 \$
09	0915	Première éclaircie résineuse ancien précom. martelage	4,69	ha	3	1 405 \$	6 589 \$
09	0921	Services techniques - Éclaircie comm. plantation résineux	0,28	ha	1	420 \$	118 \$
09	0922	Services techniques - Éclaircie comm. peupl. feuillu tolérant	2,3	ha	1	345 \$	794 \$
09	0924	Services techniques -Jardinage résineux	0,42	ha	1	345 \$	145 \$
09	0925	Services techniques - Jardinage feuillus tolérants	21,1	ha	4	345 \$	7 280 \$
09	0928	Services techniques - Coupe d'amélioration	47,93	ha	8	345 \$	16 536 \$
09	0929	Services techniques – Coupe progressive	3,9	ha	1	345 \$	1 346 \$
09	0930	Services techniques – Coupe de succession	3,22	ha	2	345 \$	1 111 \$
09	0931	Services techniques- Coupe partielle	70,45	ha	20	345 \$	24 305 \$
09	0933	Première éclaircie commerciale d'ancien précom. avec martelage	24,47	ha	11	1 655 \$	40 498 \$

**TRAVAUX RÉALISÉS EN 2012-2013 DANS LE PROGRAMME  
D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES**

Groupe	Code	Activité de mise en valeur	Quantité	Unité	Nombre	Taux (\$/unité)	Total
09	0937	Services techniques – Jardinage acérico-forestier (martelage inclus)	33,37	ha	7	345 \$	11 513 \$
09	0966	Éclaircie commerciale avec martelage résineux	147,93	ha	81	1 195 \$	176 658 \$
09	0967	Éclaircie commerciale avec martelage feuillus d'ombre	110,57	ha	26	820	90 667 \$
09	0968	Coupe de succession feuillus de lumière	0,8	ha	1	700 \$	560 \$
09	0970	Coupe de jardinage avec martelage résineux	15,12	ha	5	1 195 \$	18 068 \$
09	0971	Coupe de jardinage avec martelage feuillus d'ombre	73,3	ha	13	820 \$	60 106 \$
09	0973	Coupe progressive avec martelage résineux	49,31	ha	22	980 \$	48 205 \$
09	0974	Coupe progressive avec martelage – feuillus d'ombre	2,1	ha	1	1 080 \$	2 268 \$
09	0975	Coupe de récupération partielle	26,2	ha	9	865 \$	22 663 \$
09	0976	Éclaircie commerciale avec martelage feuillus de lumière	26,38	ha	8	820 \$	21 632 \$
09	0977	Éclaircie commerciale sans martelage résineux	27,8	ha	6	850 \$	23 630 \$
09	0980	Coupe d'amélioration	180,68	ha	62	1 030 \$	186 100 \$
09	0981	Coupe d'assainissement	97,69	ha	22	1 060 \$	103 555 \$
09	2966	Éclaircie commerciale avec martelage résineux	27,58	ha	6	- \$	- \$
09	2968	Coupe de succession feuillus de lumière	9,8	ha	5	- \$	- \$
09	2970	Coupe de jardinage résineux	1,9	ha	1	- \$	- \$
09	2971	Coupe de jardinage martelage feuillus d'ombre	35,35	ha	9	- \$	- \$
09	2973	Coupe progressive résineux	1,37	ha	2	- \$	- \$
09	2975	Coupe de récupération partielle	83,16	ha	23	- \$	- \$
09	2977	Éclaircie commerciale sans martelage résineux	9,97	ha	12	- \$	- \$
09	2980	Coupe d'amélioration	190,69	ha	51	- \$	- \$
09	2981	Coupe d'assainissement	80,23	ha	30	- \$	- \$
<b>Total travaux commerciaux</b>			<b>1 613,47</b>		<b>575</b>		<b>1 163 309 \$</b>
10	1082	Construction de chemin forestier	11,47	km	14	2 600 \$	29 822 \$
10	1083	Amélioration de chemin forestier	1,985	km	4	1 505 \$	2 987 \$
10	1087	Installation de ponceau 1200 mm	1	ponceau	1	2 120 \$	2 120 \$
10	2080	Drainage forestier milieu dénudé	7,791	km	12	- \$	- \$
10	2081	Drainage forestier milieu boisé	18,183	km	33	- \$	- \$
10	2082	Voirie forestière - construction de chemin	27,402	km	49	- \$	- \$
10	2083	Voirie forestière - amélioration de chemin	47,585	km	47	- \$	- \$
<b>Total voirie - drainage</b>			<b>114,416</b>	<b>km</b>	<b>159</b>		<b>34 929 \$</b>
			<b>1</b>	<b>ponceau</b>	<b>1</b>		

**TRAVAUX RÉALISÉS EN 2012-2013 DANS LE PROGRAMME  
D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES**

Groupe	Code	Activité de mise en valeur	Quantité	Unité	Nombre	Taux (\$/unité)	Total
12	1200	Visite conseil	179	visite	179	180 \$	33 570 \$
12	1202	Visite conseil Programme de remboursement de taxes foncières	238	visite	238	180 \$	49 890 \$
<b>Total visite conseil</b>			<b>417</b>		<b>417</b>		<b>83 460 \$</b>
13	1301	Coupe intermédiaire résineux	1,4	ha	1	1 255 \$	1 757 \$
<b>Total coupe intermédiaire</b>			<b>1,4</b>		<b>1</b>		<b>1 757 \$</b>
14	0932	Services techniques martelage	90,64	ha	27	110 \$	9 970 \$
<b>Total services techniques martelage</b>			<b>90,64</b>		<b>27</b>		<b>9 970 \$</b>
<b>Total tous les travaux</b>					<b>1 778</b>		<b>2 511 696 \$</b>

## ANNEXE 5

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2012-2013 DANS LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

Groupe	Code	Activité de mise en valeur	Quantité	Unité	Nombre	Taux (\$/unité)	Total
05	0501	Débroussaillage et déblaiement	7,66	ha	7	1 530 \$	10 599 \$
05	0504	Déchiquetage 1 à 2 m	1,63	ha	2	835 \$	562 \$
05	0507	Récupération, débroussaillage et déblaiement	11,53	ha	5	1 200 \$	13 627 \$
05	0512	Hersage forestier	23,22	ha	8	885 \$	19 783 \$
05	0516	Déblaiement mécanique	8,04	ha	3	535 \$	4 301 \$
05	0599	Préparation de terrain (projet de recherche sur le nerprun)	2,95	ha	2		17 290 \$
<b>Total préparation de terrain</b>			<b>55,03</b>		<b>27</b>		<b>66 162 \$</b>
07	0754	Désherbage mécanique ou manuel	2,4	ha	1	370 \$	888 \$
07	0755	Dégagement mécanique ou manuel (-1,5 m)	15,9	ha	5	1 000 \$	15 900 \$
07	0758	Dégagement mécanique ou manuel (+1,5 m)	3,0	ha	1	915 \$	2 745 \$
07	0759	Éclaircie précommerciale plantation	1,29	ha	1	1 180 \$	1 522 \$
07	0764	Dégagement mécanique ou manuel (-1 mètre) 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> (100 %)	25,11	ha	8	1 355 \$	34 024 \$
07	0765	Dégagement mécanique ou manuel (+ 1 mètre) 40 % 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> (100 %)	17,92	ha	5	1 100 \$	19 712 \$
<b>Total entretien de plantation</b>			<b>65,62</b>		<b>21</b>		<b>74 791 \$</b>
08	0857	Dégagement mécanique ou manuel régénération naturelle (+1,5 m)	17,1	ha	5	1 035 \$	17 699 \$
08	0859	Dégagement mécanique ou manuel régénération naturelle (+1 m)	1,7	ha	2	1 035 \$	1 760 \$
08	0862	Éclaircie précommerciale résineux	30,83	ha	16	1 175 \$	36 225 \$
08	0863	Éclaircie précommerciale feuillus d'ombre (puits de lumière)	5,2	ha	2	1 075 \$	5 590 \$
08	0864	Éclaircie précommerciale – feuillus de lumière	0,6	ha	1	1 175 \$	705 \$
<b>Total travaux non commerciaux</b>			<b>55,43</b>		<b>26</b>		<b>61 979 \$</b>

**TRAVAUX RÉALISÉS EN 2012-2013 DANS LE PROGRAMME  
D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES**

Groupe	Code	Activité de mise en valeur	Quantité	Unité	Nombre	Taux (\$/unité)	Total
09	0902	Première éclaircie comm. de plantation résineuse avec martelage	90,50	ha	43	1 655 \$	149 771 \$
09	0910	Première éclaircie résineuse sans martelage	2,21	ha	1	1 375 \$	3 039 \$
09	0912	Coupe de récupération totale	2,28	ha	4	345 \$	788 \$
09	0913	Première éclaircie plantation rés. martelage	4,85	ha	4	1 405 \$	6 814 \$
09	0928	Services techniques - Coupe d'amélioration	23,16	ha	3	345 \$	7 990 \$
09	0929	Services techniques – Coupe progressive	3,95	ha	1	345 \$	1 363 \$
09	0931	Services techniques - Coupe partielle	88,52	ha	35	345 \$	30 539 \$
09	0937	Services techniques – Jardinage acérico-forestier (martelage inclus)	7,06	ha	2	345 \$	2 436 \$
09	0966	Éclaircie commerciale avec martelage résineux	111,31	ha	48	1 195 \$	133 011 \$
09	0967	Éclaircie commerciale avec martelage feuillus d'ombre	62,03	ha	17	820 \$	50 865 \$
09	0968	Coupe de succession feuillus de lumière	1,07	ha	2	700 \$	749 \$
09	0970	Coupe de jardinage martelage résineux	12,35	ha	7	1 195 \$	14 758 \$
09	0971	Coupe de jardinage avec martelage feuillus d'ombre	76,37	ha	13	820 \$	62 623 \$
09	0973	Coupe progressive avec martelage résineux	41,41	ha	14	980 \$	40 582 \$
09	0975	Coupe de récupération partielle	5	ha	3	865 \$	4 325 \$
09	0976	Éclaircie commerciale avec martelage feuillus de lumière	9,4	ha	8	820 \$	7 708 \$
09	0980	Coupe d'amélioration	101,2	ha	32	1 030 \$	104 236 \$
09	0981	Coupe d'assainissement	1,09	ha	2	1 060 \$	1 160 \$
<b>Total travaux commerciaux</b>			<b>643,76</b>		<b>239</b>		<b>622 756 \$</b>
12	1200	Visite conseil	19	visite	19	180 \$	3 420 \$
<b>Total visite conseil</b>			<b>19</b>		<b>19</b>		<b>3 420 \$</b>
14	0932	Services techniques martelage	100,62	ha	37	110 \$	11 068 \$
<b>Total autres travaux</b>			<b>100,62</b>		<b>37</b>		<b>11 068 \$</b>
<b>Total tous les travaux</b>					<b>369</b>		<b>840 176 \$</b>

## ANNEXE 6

### LISTE DES TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION D'USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS QUI ONT CONTRIBUÉ AU FINANCEMENT DE L'AGENCE EN 2012-2013

#### PÂTES ET PAPIERS

Résolu Produits forestiers  
Domtar inc.  
Kruger Wayagamack inc.

#### SCIAGE, DÉROULAGE ET PANNEAUX

A. Lapointe et Fils Itée  
Armand Duhamel et Fils  
Bardeaux et Cèdres St-Honoré inc.  
Blanchette & Blanchette inc.  
Bois Champigny inc.  
Bois Daaquam inc.  
Bois Hunting inc.  
Carrier & Bégin inc.  
Clermond Hamel Itée  
Fontaine inc.  
Gérard Crête & Fils inc.  
Industries Maibec – St-Pamphile  
J.M. Champeau inc.  
Jean Riopel inc.

La Compagnie Commonwealth Plywood Itée  
La Corporation Internationale Masonite  
La Menuiserie d'East Angus inc.  
Les Planchers Mercier (Drummondville) inc.  
Marcel Lauzon inc.  
Millette & Fils Itée  
Multibois F.L. inc.  
Paniers Jim-my inc.  
Paul Vallée inc.  
Produits Forestiers D.G. Itée  
Réginald Dingman & Sons  
Scierie Ferland inc.  
Scierie Labranche inc.  
Scierie Lapointe et Roy Itée  
Scierie Marc Grenier  
Scierie Tech inc.  
Scierie West Brome  
Silicium Québec SEC  
Spécialiste du Bardeau de Cèdre  
Stella Jones inc.  
Vexco inc.





Agence de mise en valeur  
de la forêt privée de l'Estrie



Agence de mise en valeur  
de la forêt privée de l'Estrie  
230, rue King Ouest, bureau 206  
Sherbrooke (Québec) J1H 1P9  
Tél.: 819 823-8884  
Télec.: 819 823-8885  
amfe@abacom.com  
www.agenceestrie.qc.ca

